

Nouvelle Série

N° 41

# BULLETIN

TRIMESTRIEL

des Séances

DE

## L'ACADÉMIE DE NIMES

Année 1968

Abonnement annuel 10 F.

Le N° 2,50 F.

ANCIENS ETABLISSEMENTS

IMPRIMERIE CHASTANIER Frères & BERTRAND

**NIMES** - 12, RUE PRADIER, 12 - **NIMES**

1968



# Table des Matières de l'Année 1968

## FAITS ACADEMIQUES

	Pages
M. Pierre de Châteauneuf élu membre correspondant .. .. .	3
Installation de M. Bernardy comme Président par Mgr Homs, Président sortant .. .. .	6
Séance Publique du 28 janvier 1968 .. .. .	14
M. André Chamson : Grand-Croix de la Légion d'Honneur .. .. .	16
Salle de Lordat : Portrait du Marquis de Lordat et panneau de Photographies de l'Hôtel de l'Académie offerts par M. André Nadal ..	17
M. Sablou : Officier des Arts et Lettres .. .. .	19
M. P. Hugues : Chevalier des Arts et Lettres ..	19
M. Weber, maire de Brunswick : membre honoraire .. .. .	19
M. Auméras, membre non-résidant devient membre résidant .. .. .	19
Commission des Mémoires .. .. .	23
Election de MM. Combarous et Blanc comme membres correspondants .. .. .	43
Election de M. Aliger comme membre correspondant .. .. .	61
Règlement du Concours Annuel .. .. .	61
Décès de M. le Chanoine Gabriel Gasque, membre résidant .. .. .	67-70
M. le Professeur Maurice Auméras, membre résidant en surnombre, succède à M. le Chanoine Gasque .. .. .	71
Fête des Morts .. .. .	75
Concours annuel 1969 .. .. .	80
Lettre de M. Weber, Maire de Brunswick, membre honoraire .. .. .	79
Fête du Cinquantième Anniversaire de l'Armistice de 1918 .. .. .	79
Décès de M. le Chanoine Béraud, de M. Robert	



de Joly et de M. Jean Paulhan, de l'Académie Française, membres non résidants . . . . .	82
Election de M. Joachim Durand comme membre résidant . . . . .	82
Réception de M. Gerbod, Préfet du Gard, Président d'honneur . . . . .	85
Lettre de M. Maurice Genevoix, Secrétaire Perpétuel de l'Académie Française . . . . .	94
Réception de M. Joachim Durand, membre résidant . . . . .	98

### COMMUNICATIONS

M. le Professeur Dupont : Evolution des institutions municipales de Beaucaire du 13 <sup>e</sup> au 15 <sup>e</sup> siècle . . . . .	3
M <sup>e</sup> Roger : Compte rendu de l'ouvrage « Saint-Gilles » de Mlle Jéolas et de l'ouvrage « Madame du Barry » du Duc de Castries . . . .	12
M. Chastanier : Un Gide sous la Révolution 13 et 15	15
M. le Pasteur Brunel : Louis Rossel . . . . .	18
M. de Balincourt : La Haute-Silésie et la Pologne La ligne « Oder-Neisse » . . . . .	21
M. Panet : L'Affaire des moustaches (1844) . . . .	26
Mgr Homs : Pétrarque, pèlerin de Rome (1 <sup>ère</sup> partie) . . . . .	36
M. le Duc de Castries : La Guerre des Camisards	38
M. Sablou : Compte rendu de : « Dans les rues de Nimes au temps passé » de M. Georges Martin . . . . .	43
Mgr Homs : Pétrarque, pèlerin de Rome (2 <sup>ème</sup> partie) . . . . .	44
M. Seston : Compte rendu de : « Harmonieuse solitude » de M. Pourtal de Ladevèze . . . .	47
M. Chastanier : Compte rendu de : « Uzès, son Histoire, ses Monuments » de M. Gaston Chauvet . . . . .	47
M. le Pasteur Lauriol : Les Poètes et la Mort . .	49
M. Henri Aubanel : La Chandeleur . . . . .	63
M. André Nadal : Le Castellum . . . . .	71
M. le Pasteur Lhermet : Les Cent Jours à Nimes	75



<i>M<sup>e</sup> Edgar Tailhades</i> : L'affaire du Collier de la Reine .. .. .	80
<i>M. C. Lignières</i> : Le sentiment religieux et le sens du miracle chez Goya .. .. .	82
<i>M. le Professeur Dupont</i> : La Seigneurie d'Anduze-Sauve des origines à la fin du XII <sup>e</sup> siècle ..	95

### HOMMAGES

<i>Mlle Jéolas</i> : Saint-Gilles .. .. .	12
<i>M. le Duc de Castries</i> : Madame du Barry .. ..	12
<i>M. Gaston Chauvet</i> : Uzès, son Histoire, ses Monuments .. .. .	35
<i>M. Ivan Gaussen</i> : Sommières .. .. .	71
<i>M. R. du Colombier</i> : Catalogue de l'exposition Ménard .. .. .	71
Deux siècles de vie française en Corse .. .. .	71
<i>M. René de Castries</i> : Les ténèbres extérieures ..	75
<i>Mme Jane Martinazzo-Gandin</i> : Poèmes .. .. .	75
<i>M. Marius Balmelle</i> : Les mines de Villefort et de Vialas .. .. .	80
<i>M. Alexandre Langlade</i> : Poésies languedociennes .. .. .	80
<i>M. Camille Lignières</i> : Figures et thèmes hispaniques .. .. .	97
<i>M. R. du Colombier</i> : Léon Ménard, magistrat et écrivain nimois .. .. .	97
<i>Les Bibliophiles nimois</i> : Bulletin de l'année 1967-1968 .. .. .	97



Le gérant : P.-M. HUGUES



# BULLETIN

TRIMESTRIEL

des Séances

DE

## L'ACADÉMIE DE NIMES



**1er Trimestre 1968**



Abonnement annuel 10 F.

Le N° 2,50 F.

ANCIENS ETABLISSEMENTS

IMPRIMERIE CHASTANIER Frères & BERTRAND

**NIMES** - 12, RUE PRADIER, 12 - **NIMES**

1968



---

# SOMMAIRE

---

## FAITS ACADEMIQUES

	Pages
M. Pierre de Châteauneuf élu membre correspondant .. .. .	3
Installation de M. Bernardy comme Président par Mgr Homs, Président sortant .. .. .	6
Séance Publique du 28 janvier 1968 .. .. .	14
M. André Chamson : Grand-Croix de la Légion d'Honneur .. .. .	16
Salle de Lordat : Portrait du Marquis de Lordat et panneau de Photographies de l'Hôtel de l'Académie offerts par M. André Nadal ..	17
M. Sablou : Officier des Arts et Lettres .. .. .	19
M. P. Hugues : Chevalier des Arts et Lettres ..	19
M. Weber, maire de Brunswick : membre honoraire .. .. .	19
M. Auméras, membre non-résidant devient membre résidant .. .. .	19
Commission des Mémoires .. .. .	23

## COMMUNICATIONS

M. le Professeur Dupont : Evolution des institutions municipales de Beaucaire du 13 <sup>e</sup> au 15 <sup>e</sup> siècle .. .. .	3
M <sup>e</sup> Roger : Compte rendu de l'ouvrage « Saint-Gilles » de Mlle Jéolas et de l'ouvrage « Madame du Barry » du Duc de Castries .. ..	12
M. Chastanier : Un Gide sous la Révolution 13 et 15	15
M. le Pasteur Brunel : Louis Rossel .. .. .	18
M. de Balincourt : La Haute-Silésie et la Pologne La ligne « Oder-Neisse » .. .. .	21
M. Panet : L'Affaire des moustaches (1844) .. ..	26

## HOMMAGES

Mlle Jéolas : Saint-Gilles .. .. .	12
M. le Duc de Castries : Madame du Barry .. ..	12



SEANCE DU 12 JANVIER 1968

La séance est ouverte à 17 heures par Mgr HOMS, Président.

*Sont présents* : MM. G. ABAUZIT, Colonel de BALINCOURT, Pasteur BRUNEL, Chanoine THIBON, Professeur DUPONT, Docteur DROUOT, DOUËL, ESCHOLIER, Pasteur LAURIOL, Inspecteur LIGNIERES, Pasteur LHERMET, André NADAL, H. de REGIS, SABLOU, SESTON, M<sup>e</sup> FOSSE, FRAINAUD, PANET, CHASTANIER, Pierre HUGUES, Secrétaire perpétuel.

*Sont excusés* : MM. DAVE, FLAUGERE, Bâtonnier FABRE, M<sup>e</sup> Octave HUGUES, M<sup>e</sup> ROGER.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle l'élection du Président et du Vice-Président. M. André BERNARDY, est élu Président en remplacement de Mgr HOMS et M. le Conseiller G. ABAUZIT est élu Vice-Président en remplacement de M. SABLOU.

Toutes les formalités statutaires étant remplies, les Académiciens élisent ensuite M. Marius PUGET (alias Pierre-de-Châteauneuf) de Châteauneuf-du-Pape en qualité de membre correspondant.

La parole est alors donnée à M. le Professeur DUPONT pour sa communication sur « l'évolution des institutions municipales de Beaucaire du 13<sup>e</sup> au 15<sup>e</sup> siècle ».

Le premier texte relatif aux institutions municipales de Beaucaire est une charte de privilèges oc-



troyée le 12 Mars 1217 aux habitants de la ville par le Comte de Toulouse Raymond VI, en reconnaissance du concours qu'ils lui ont apporté dans sa lutte contre Simon de Montfort et dans sa tentative de reconquête du Midi. Le document révèle l'existence d'un collège consulaire de six membres assistés d'un « judex » et d'un conseil consulaire. La nature même de l'institution, qui est un consulat libre, son recrutement parmi les représentants de la noblesse (milités) et de la bourgeoisie ; les autres avantages accordés à la cité, d'ordre à la fois administratif, judiciaire, fiscal, économique, laissent supposer que le « castrum » jouit déjà, sur le plan organique, d'un statut privilégié, lui laissant l'espoir d'un avenir prometteur, bien que son essor économique soit encore faiblement esquissé.

L'évolution des événements va contribuer bientôt à réduire ces perspectives. Après les péripéties de l'affaire albigeoise, l'intervention directe du roi de France en 1226 aboutit à l'annexion du Languedoc méditerranéen au royaume, à l'occupation militaire du château de Beaucaire, à l'organisation de deux chaussées, Beaucaire et Carcassonne, qui vont constituer les cadres de l'administration royale. Beaucaire qui fidèle à la cause toulousaine est arrêtée dans son ascension municipale et le Sénéchal Pélerin LATINIER la prive arbitrairement de son consulat. La ville ne sera désormais représentée que par quatre syndics, élus par l'« université » du castrum (deux, représentant la noblesse — deux, la bourgeoisie) dont les pouvoirs sont beaucoup plus limités que ceux des conculs et contrôlés par les agents royaux. En 1254, et à son retour de la croisade, Louis IX, s'efforce de corriger les excès de ses fonctionnaires ; mais il se montre libéral vis-à-vis de quelques cités (NIMES), il n'améliore pas le statut de Beaucaire qui reçoit sans doute, quelques avantages d'ordre judiciaire et économique, mais dont le consulat n'est pas rétabli, malgré le désir des habitants. Au cours de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, l'évolution urbaine se poursuit sans éclat, et sans qu'elle soit simulée par un essor économique car, la foire de Beaucaire, si



elle est occasionnellement mentionnée, n'est qu'une manifestation modeste, qu'on ne peut en rien comparer aux foires de Champagne.

Le XIV<sup>e</sup> siècle n'apporte aucune modification statutaire aux institutions municipales ; on note surtout un durcissement des relations entre la noblesse et la bourgeoisie, cette dernière tendant à se rapprocher des classes populaires pour préparer, avec leur appui, le rétablissement du consulat qui donnerait à Beaucaire un statut urbain semblable à celui de Nîmes, dont l'évolution municipale est mieux adaptée aux intérêts de la Cité.

Ces tentatives sont sans résultats et il faut attendre la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle pour obtenir de Louis XI, à la suite de tractations financières retorses, les avantages souhaités. Les Lettres Patentes du Roi, de Mars 1464, accordant en effet, à la ville de Beaucaire, deux avantages majeurs : l'établissement de la foire et la reconnaissance du Consulat. Mais si Beaucaire retrouve cette physionomie municipale qu'elle avait connue en 1217, et si elle jouit maintenant d'un régime municipal de même nature que celui de Nîmes, l'esprit n'est pas le même : le consulat reflétait jadis un évident désir d'autonomie et d'indépendance à l'égard de la royauté, ainsi qu'une explosion de vitalité urbaine ; maintenant il est le fait d'une concession liée à une convention conclue avec la royauté, dont il faut accepter le contrôle ; il s'intègre dans un ensemble administratif dont il est le plus modeste rouage.

---

Après cette savante communication, la séance est levée à 18 h. 40.



SEANCE DU 26 JANVIER 1968

La séance est ouverte à 17 heures par Mgr HOMS, Président sortant.

*Sont présents* : M. André BERNARDY, nouveau Président, MM. le Colonel de BALINCOURT, Pasteur BRUNEL, Professeur DUPONT, Docteur DROUOT, DOUËL, ESCHOLIER, Pasteur LAURIOL, Inspecteur LIGNIERES, Pasteur LHERMET, André NADAL, Docteur PARADIS, M<sup>e</sup> ROGER, SESTON, THEROND, M<sup>e</sup> FOSSE, FRAINAUD, PANET, CHASTANIER, Membres résidants ; Mme MARTIN-GUIS, Mlle METGE, M. BOYER, Membres correspondants, M. Pierre HUGUES, Secrétaire perpétuel.

*Sont excusés* : M. G. ABAUZIT, M. DAVE, M<sup>e</sup> FABRE, M. FLAUGERE, M<sup>e</sup> Octave HUGUES, M. SABLOU.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le Président sortant Mgr HOMS procède ensuite à l'installation de son successeur M. André BERNARDY.

Il s'adresse à lui en ces termes :

Avant de vous céder le fauteuil présidentiel, j'ai le devoir de vous féliciter et de féliciter l'Académie de vous avoir investi, par un vote unanime, de sa confiance inconditionnelle.

Vous êtes et vous serez, j'en suis certain, un président rêvé.



Vous cumulez, en votre personne, les dons de l'esprit et les richesses du cœur.

Les dons de l'esprit.

Avec vous, c'est d'abord la technique, la technique de l'ingénieur et, à l'occasion, celle du financier, qui vont présider aux destinées de notre Compagnie,

— non pas la technique autoritaire et orgueilleuse, inhumaine et brutale, qui, pour des raisons que la raison ne comprend pas, supprime et massacre les oiseaux et les arbres, ce qui chante et ce qui respire, et, de surcroît, les hommes,

— mais cette technique omniprésente dont nous sommes tous tributaires, et qui est bienfaisante quand on en use avec sagesse.

C'est d'abord la technique, c'est aussi et plus encore la culture.

La culture c'est-à-dire la technique dominée par l'homme, par l'homme qui se défend, qui défend son milieu naturel et son milieu humain.

— Son milieu naturel, vous l'avez défendu, célébré et exalté à toutes les pages de vos livres, depuis que, jeune ingénieur, vous faisiez vos premières armes au Vigan et chantez « cette austère beauté de la Cévenne en fleurs », les Cévennes, et bien autres choses, de la garrigue à la mer bleue.

Toutes ces pages respirent la joie de vivre dans les rayons du soleil, à l'ombre des forêts, le long des clairs ruisseaux et des côteaux fleuris. Vous avez vécu tout cela et vous le faites vivre.

— Le milieu naturel et le milieu humain, ce milieu humain qui vous a permis de connaître et les hommes et l'homme.

Ouvert à toutes les idées généreuses, vous faites partie de nombreux groupements culturels. Vous y avez cueilli, d'ici de là, grain par grain, comme dit André Gide dans son « Journal », une sorte d'anthologie sur ce monde qu'est l'homme. « La mémoire est



un filet troué, a-t-on dit, les plus belles proies passent à travers ». Vous avez gardé, vous, de vos éclectiques contacts quelques unes de ces belles proies, et pas seulement dans le domaine de « l'onomastique ». Elles ont enrichi votre esprit et dilaté votre cœur.

Les qualités de votre cœur.

Je les résumerai dans un mot, hélas ! bien galvaudé, dans une qualité qui, dans mon optique, me paraît être la règle suprême d'une Compagnie comme la nôtre : la bienveillance.

Je le sais, et tout le monde le sait, vous êtes bienveillant, compréhensif et accueillant.

Et je ne parle de cette bienveillance épidermique, à la façon de Sainte-Beuve : « L'habitude de l'Académie, disait-il, est de ne s'aborder que par les surfaces polies ». Non, je parle de la bienveillance intérieure, j'allais dire viscérale, de cette bienveillance de pensée, « l'eunoia » des anciens philosophes grecs, qui dépassant les surfaces, descend dans les profondeurs de l'autre pour le comprendre et l'estimer. Bienveillance de pensée qui s'allie fort bien d'ailleurs avec les convictions fortes. Et c'est parce qu'elle en connaît le prix qu'elle ne consent pas à les mépriser chez les autres.

C'est dans cette bienveillance « dans tous les azimuts », cette bienveillance que tout le monde reconnaît chez vous, qui donnera à votre Présidence son prix.

Je m'en réjouis par avance. Nous aurons toute une année pour en savourer les fruits et en tirer profit.

Et maintenant je m'efface.

A vous donc, désormais, Monsieur le Président.

Après avoir pris place à la présidence, M. BERNARDY lui répond :

Mes chers Confrères,

En écoutant, tout récemment, la parfaite aisance de parole et l'éloquence simple et prenante de mon



prédécesseur immédiat, Monseigneur HOMS, qui recevait le mois dernier l'un de nos confrères, je sentais toute mon incompétence pour présider un jour notre Compagnie.

Je pensais que je ne serais jamais capable d'une telle performance et que celui qui serait appelé à succéder à un tel orateur paraîtrait bien terne aux yeux de nous tous.

Et voici que, par vos aimables suffrages, je suis celui-là. C'est une tâche bien difficile que d'être chargé de cette succession. Le contraste, je le crains fort, sera frappant et mon humilité doit être grande (malgré les paroles aimables que Mgr HOMS vient de prononcer à mon égard).

Je vous remercie cependant bien sincèrement, mes chers Confrères, de l'honneur que vous m'avez fait en me désignant à l'unanimité (le bulletin blanc étant le mien) pour présider vos travaux pendant l'année qui commence. Ce n'est pas un mince honneur et croyez que j'en sens tout le poids. Vous dire que je suis tout ému est presque un lieu commun et pourtant je le suis ; je vais vous dire pourquoi.

En préparant hier cette petite allocution, quatre vers de Mathurin Régnier chantèrent dans ma mémoire ; je ne sais trop ni comment, ni pourquoi ; les voici :

« Oui, j'écris rarement et me plais de le faire,  
Non pas que la paresse en moi soit ordinaire,  
Mais sitôt que je prends la plume à ce dessein,  
Je crois prendre, en galère, une rame à la main ».

Et mon esprit transposa aussitôt le mot « écrire » par le mot « parler », parler en public j'entends, et le mot « plume » par le mot « discours » et le quatrain devint alors :

« Je parle rarement et me plais de le faire,  
Non pas que la paresse en moi soit ordinaire,  
Mais sitôt que je fais discours à ce dessein,  
Je crois prendre, en galère, une rame à la main ».



Pourquoi chez moi cette appréhension à discourir en public ? — J'ai essayé de l'analyser et d'en chercher les causes. Je crois pouvoir dire que ces causes sont dues, d'une part à mes études secondaires et d'autre part, à la profession que j'ai exercée.

Les études d'abord ? — Il est bien certain que la branche littéraire et classique est beaucoup plus favorable au développement de la facilité d'élocution, et par suite de l'éloquence, que les études scientifiques ; et si, pour ma part, dans l'ancienne Catégorie C, j'ai, au Lycée de Nîmes, assez brillé dans les Sciences, je n'ai par contre été qu'un assez piètre latiniste.

La profession ensuite ? — Certes, celle que j'ai choisie et que j'ai beaucoup aimée pendant les trente années que je l'ai exercée, celle d'Ingénieur puis de Cadre supérieur d'E.D.F., m'a amené beaucoup plus à écouter et à agir qu'à discourir et à parler en public.

Aussi, depuis six ans déjà que vous m'avez admis à siéger parmi vous, ai-je admiré sans réticence les Présidents successifs de notre Compagnie qui ont, toujours avec aisance et avec talent, su présider tour à tour nos réunions bi-mensuelles, les Assemblées solennelles annuelles, su recevoir les nouveaux Membres de notre Compagnie et quelquefois hélas, faire l'éloge funèbre de ceux qui disparaissaient.

Mais presque toujours leur profession les avait prédisposés à parler. Cela est particulièrement frappant lorsqu'il s'agit de Prédicateurs, de Professeurs ou de Membres du Barreau et du Palais, ce qui n'est pas mon cas.

Voilà ma confession.

En ce début de la première séance que je suis appelé à présider, je veux vous dire quelques mots sur ce que pourrait être, pour notre Académie, l'année nouvelle :

Grâce à l'inespérée et très grande générosité de notre regretté confrère, M. le Marquis de LORDAT,



notre Compagnie a pu, au cours des deux dernières années, restaurer d'une façon parfaite son Hôtel qui est ainsi devenu l'un des plus beaux de Nîmes ; tous les artisans de cette œuvre doivent en être encore remerciés.

Mais maintenant que nos locaux sont devenus plus agréables, nous sommes en droit d'espérer que beaucoup d'entre nous, tout au moins ceux auxquels la retraite offre quelques loisirs, se feront un plaisir d'y venir assez souvent, soit pour consulter sa riche bibliothèque, soit pour y rencontrer quelques collègues et converser avec eux. Je pense que ces contacts multipliés s'avèreront féconds, ils doivent être aussi générateurs d'amitiés nouvelles et sincères.

— En effet que se passe-t-il aujourd'hui ?

— Nous venons, deux fois par mois, à heures fixes, quelques minutes avant chaque séance ; nous serrons des mains, échangeons quelques mots qui ne sont assez souvent que des banalités, puis, aussitôt la séance terminée, les mêmes mains sont serrées à nouveau, accompagnées d'un mot aimable et nous rentrons chez nous. Pratiquement nous ne nous connaissons que bien peu, trop peu même, sauf bien entendu lorsque des camaraderies de Lycée ou de Faculté ont déjà tissé des liens anciens.

La commodité de nos locaux actuels, dans les salles de LORDAT ou de VILLEPERDRIX, doit pouvoir être génératrice de rencontres multiples, à jours fixes, afin que chacun ait l'assurance de rencontrer des confrères. De ces rencontres naîtront assurément une intimité plus grande entre nous. Votre Bureau sera appelé à en délibérer d'ailleurs et vous fera des propositions sur ce premier point ; il vous appartiendra alors de juger en toute liberté.

En deuxième lieu, je pense qu'il faudrait envisager la reprise de l'attribution des Prix littéraires, attribution qui est d'ailleurs prévue impérativement par les Statuts de notre Compagnie. Notre impécuniosité des années passées nous avait forcés d'interrompre cette tradition. Le Comité des anciens présidents pourrait se pencher sur cette question.



Dès que votre Trésorier sera en mesure de vous présenter un projet de Budget pour l'année en cours (et il ne pourra le faire avec quelques exactitudes que lorsque notre Architecte aura arrêté les montants des mémoires de travaux, ce qui ne saurait tarder) il sera possible de consacrer un chapitre de ce Budget à cette attribution de prix. Les anciens présidents en ayant délibérés, il vous restera à désigner, Mes Chers Confrères, une Commission qui sera chargée, d'une part de voir ce qui s'est fait dans le passé et d'autre part de faire des propositions à l'Académie pour ce qui doit être fait dans l'avenir. Cette Commission qui sera permanente devra dans la suite continuer à s'occuper de l'attribution de ces prix.

Voilà, en gros, les modifications majeures que j'entrevois pour 1968.

De tous les contacts plus intimes entre nous et surtout des rencontres libres à jours fixes qui seront peut-être instituées si tel est votre avis, j'ai le ferme espoir que pourront naître entre beaucoup d'entre nous des relations nouvelles, cordiales et harmonieuses, insoupçonnées aujourd'hui.

Mais puisque dès maintenant vos suffrages m'ont appelé à siéger dans ce fauteuil que d'illustres prédécesseurs ont occupé, il me reste à vous témoigner ma profonde reconnaissance et à vous demander de m'accorder dès aujourd'hui, par anticipation, votre amitié afin de m'encourager dans la difficile mission dont vous m'avez chargé et qui est celle de présider à vos travaux.

Je suis persuadé que vous me l'accorderez et c'est sincèrement que je vous en remercie par avance et de tout cœur.

\*\*

La parole est ensuite donnée à M<sup>c</sup> Jean ROGER qui rend compte de deux ouvrages offerts à l'Académie par leur auteur :

« Saint-Gilles », par Mlle JEOLAS, membre correspondant,

et « Madame du Barry » par M. le Duc de CASTRIES, membre non-résidant.



La Compagnie écoute ensuite une communication de M. CHASTANIER intitulée :

« Un Gide sous la Révolution ».

Un arrière grand-oncle d'André GIDE a joué un rôle important dans le Gard pendant la Révolution. Il s'appelait Théophile GIDE. Né à LUSSAN, il était en 1789 notaire à UZES. C'est lui qui rédige les cahiers de doléances. Dès les premières élections il est nommé secrétaire du Directoire d'UZES. En fait, c'est lui qui dirige l'administration du district d'UZES pendant deux ans. Il salue avec enthousiasme la monarchie constitutionnelle de Louis XVI. Non sans difficulté il essaie d'apaiser les troubles renaissant chaque jour entre les partisans du roi et ceux de la République. Quand le roi est renversé, le 10 Août, la Convention nationale est élue, et Gide au nom d'Uzès, envoie une lettre chaleureuse de félicitations aux fondateurs de la République. Mais à Paris les choses se gâtent. L'unanimité qui avait proclamé la République se brise. Des partis naissent et se heurtent.

En 1793, alors que l'ennemi menace d'envahir notre territoire, que la disette accable villes et campagnes, la situation est tragique et les partis s'entredéchirent. A Paris, les Girondins sont emprisonnés. Dans le Gard, une tentative d'action fédéraliste réalise un certain ordre sous la direction d'un « Comité de Salut Public » dont GIDE est secrétaire. GIDE veut libérer la Convention des menaces montagnardes qui planent sur elle. Pendant un mois, sous son impulsion énergique, on lève des troupes, on organise le ravitaillement et on fait régner l'ordre.

Mais à Paris, l'astre de ROBESPIERRE monte ; son parti balaie en France toutes les autres organisations et GIDE n'a plus qu'à s'enfuir dans les bois pendant que la Terreur dresse la guillotine sur notre Esplanade.

Temps troublés, chaotiques, où de bons patriotes d'une bonne volonté égale, se heurtaient durement.

Une courte discussion suit cette importante communication et la séance est levée à 18 h. 45.



## SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 1968

La séance publique annuelle s'est tenue le Dimanche 28 Janvier à 17 heures dans les Salons de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. André BERNARDY.

En plus des membres de l'Académie, assistaient à cette manifestation de nombreuses personnalités de la ville, entre autres M. le Premier Président de la Cour d'Appel, M. le Procureur Général, M. le Maire, Mgr l'Evêque, M. le Général PERROTAT, M. GUILLE, Proviseur du Lycée, etc.

Après l'allocution sur les Vestiges romains des environs de Nimes de M. BERNARDY, Président et le Compte Rendu des Travaux de l'Académie pendant 1967 par Mgr HOMS, Président sortant, furent entendues les communications de M. LIGNIERES sur Victor BALAGUER, Frédéric MISTRAL et la Coupo Santo, et de M. le Docteur DROUOT sur les statues-menhirs du Midi de la France.





## SEANCE DU 9 FEVRIER 1968

La séance est ouverte à 17 heures par M. André BERNARDY, Président.

*Sont présents* : M. le Colonel de BALINCOURT, M. le Pasteur BRUNEL, M. le Professeur DUPONT, M. le Docteur DROUOT, M. DOUËL, M. ESCHOLIER, M. le Pasteur LAURIOL, M. l'Inspecteur LIGNIERES, M. le Pasteur LHERMET, M. André NADAL, M<sup>c</sup> ROGER, M. Henri SESTON, M<sup>c</sup> Léon FOSSE, Mgr HOMS, M. PANET, M. CHASTANIER, M. Pierre HUGUES, Secrétaire perpétuel.

*Sont excusés* : M. Guillaume ABAUZIT, M. DAVE, M. le Bâtonnier FABRE, M. FLAUGERE, M<sup>c</sup> Octave HUGUES, M. SABLON, M. Jean THEROND.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. DOUËL, Directeur du Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique, mit ensuite l'Académie au courant des manifestations musicales qui se dérouleront le 13 février à Nîmes, à la Cathédrale et au Théâtre Municipal en l'honneur de Marguerite LONG avec le concours de M. Jean DOYEN « son élève et son successeur ».

La parole est alors donnée à M. CHASTANIER pour la deuxième partie de sa communication intitulée « Un Gide pendant la Révolution ».

Le mouvement fédéraliste pour libérer la Convention de la menace montagnarde vient d'échouer.

Théophile GIDE qui a été la cheville ouvrière du Comité de Salut Public Fédéraliste du Gard, sait que le Tribunal révolutionnaire ne plaisante pas. Sa tête est en danger. Son seul espoir est de disparaître.



Dans sa Lussanenque natale, il y a des grottes inconnues. Après accord avec son frère qui le ravitaillera, il va se cacher dans un trou de rocher. Il y sera à l'abri tant que dure l'été. Il emporte une hache et s'improvise bûcheron. Un jour, il rencontre un prêtre ; l'abbé MENJAUD, qui a refusé de prêter serment à la Constitution. Tous deux sont prescrits. Ils peuvent parler librement. Cette compagnie détourne ses idées noires. Menjaud n'est pas bûcheron, mais ouvrier agricole dans un mas où des amis le cachent. Et quand l'hiver arrive, il propose à son nouvel ami de venir travailler avec lui dans ce mas. Gide y passe 4 mois. Le printemps venu, après une chaude alerte, il réintègre sa grotte.

Son frère lui apporte des nouvelles. La Terreur sévit aussi bien à Paris qu'à Nîmes. Le maire de Lussan reçoit l'ordre d'organiser des patrouilles pour le rechercher. Mais c'est un ami et les patrouilles dont l'itinéraire est connu d'avance ne trouvent rien.

Les jours passent. La femme de Gide est arrêtée. Un jour, il apprend la mort de Rabaut Saint-Etienne. Un autre jour l'exécution de Danton. Puis le vent tourne et Robespierre est traité de tyran. Quelques jours après, il monte à l'échafaud.

Gide attend prudemment encore deux longs mois. Puis il décide de réapparaître un jour. Il est resté caché pendant 14 mois. Et, pendant ce temps, 133 personnes ont été exécutées à Nîmes sur l'Esplanade.

\*\*

Avant de lever la séance, les Académiciens votent des félicitations à leur éminent confrère Monsieur André CHAMSON de l'Académie Française, membre non résidant de leur compagnie, récemment élevé à la dignité de Grand Croix de la Légion d'Honneur, et à leur distingué Président d'Honneur, Monsieur GROLLEMUND, Préfet du Gard, nommé Préfet Régional à Montpellier.

D'autre part, sur rapport de la Commission des



Finances, la Compagnie approuve l'état des recettes et dépenses de l'année écoulée et donne quitus de sa gestion au Trésorier.

Enfin le Président informe ses confrères que M. André NADAL a offert à l'Académie un portrait du Marquis de LORDAT ainsi qu'un grand panneau sous verre de Photographies de l'Hôtel de l'Académie prises avant et après sa restauration de 1966-1967.

L'ensemble, dernier hommage rendu au bienfaiteur de l'Académie a pris place cela va de soi dans la Salle de LORDAT.

La séance est levée à 18 h. 45.





SEANCE DU 23 FEVRIER 1968

La séance est ouverte à 17 heures par M. André BERNARDY, Président.

*Sont présents* : MM. Colonel de BALINCOURT, Pasteur BRUNEL, Professeur DUPONT, Docteur DROUOT, Inspecteur LIGNIERES, André NADAL, H. de REGIS, M<sup>e</sup> ROGER, SESTON, THEROND, M<sup>e</sup> FOSSE, FRAINAUD, Mgr HOMES, PANET ; Pierre HUGUES, Secrétaire perpétuel.

*Sont excusés* : MM. ABAUZIT, DAVE, DOUËL, Bâtonnier FABRE, FLAUGERE, M<sup>e</sup> Octave HUGUES, Pasteur LHERMET, SABLON.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Les membres de l'Académie devaient écouter une communication de Monsieur le Pasteur LHERMET sur les « Cent Jours à NIMES ». Monsieur le Pasteur LHERMET, ayant été victime d'un accident d'automobile, Monsieur le Pasteur Paul BRUNEL a bien voulu prendre la parole à sa place et a entretenu ses confrères de Louis Nathanaël ROSSEL, ce Nimois fusillé par les Versaillais pour avoir adhéré en 1871 à la Commune de Paris.

Inconnu et surtout méconnu par la plupart des historiens, cet officier, sorti de Polytechnique, peu de mois avant la déclaration de la guerre de 1870, avait tout de suite analysé les faiblesses de l'armée française et par suite les causes de nos premières défaites, mais il était convaincu que même après la défaite de Sedan et la reddition de Metz, la France, loin d'être abattue, pouvait remporter des victoires et



obliger l'ennemi à se retirer du territoire. Dans ce but, il avait établi des plans de réorganisation des armées, de stratégie militaire, de résistances efficaces. Et c'est parce qu'il avait cru que la Commune de Paris pouvait servir de base à ce redressement du pays, que lui, républicain libéral, adhéra à ce mouvement révolutionnaire. Hélas, il retrouva dans la Commune les mêmes défaillances et les mêmes désordres qu'il avait constatés dans le pouvoir de la défense nationale qui avait succédé à l'Empire. Il abandonne la lutte ; arrêté par les Versaillais, il fut condamné à mort et fusillé sur le plateau de Satony.

Monsieur le Pasteur Paul BRUNEL s'est attaché à faire revivre cette figure de résistant et à expliquer par l'étude de son caractère, de sa vaillance de soldat, de sa valeur intellectuelle, les prises de position de Rossel, qui fut ni un traître, ni un illuminé mais un patriote ayant l'étoffe d'un chef. S'il avait été écouté et suivi, les destinées de la France auraient peut être changé. Sa dépouille mortelle repose dans le tombeau de famille qui se trouve au cimetière de la route d'Alès.

Au début de la séance, Monsieur André BERNARDY, Président, avait adressé ses vœux de prompt rétablissement à Monsieur le Pasteur LHERMET, présenté ses félicitations à Monsieur André DUPONT, nommé professeur honoraire à la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Montpellier et à Messieurs SABLOU et Pierre HUGUES nommés l'un officier, l'autre chevalier dans l'ordre des Arts et des Lettres, donné lecture des lettres de remerciements de Monsieur Pierre-de-CHATEAUNEUF, de Châteauneuf-du-Pape, élu membre correspondant et de Monsieur WEBER, maire de Brunswick, élu membre honoraire, et enfin fait connaître à ses confrères que, du fait de son installation à Nîmes, Monsieur Maurice AUMERAS, professeur honoraire de la Faculté des Sciences de LYON et membre non-résidant devenait, conformément aux statuts, membre résidant de l'Académie.

Avant de lever la séance, M. BERNARDY présenta à ses confrères un projet de budget ordinaire







## SEANCE DU 8 MARS 1968

La séance est ouverte à 17 heures par M. André BERNARDY, Président.

*Sont présents* : M. le Colonel de BALINCOURT, MM. Pasteur BRUNEL, Professeur DUPONT, ESCHOLIER, Pasteur LAURIOL, Inspecteur LIGNIERES, André NADAL, M<sup>c</sup> ROGER, THEROND, M<sup>c</sup> FOSSE, Mgr HOMS, PANET, CHASTANIER, membres résidents ; Pierre HUGUES, Secrétaire perpétuel.

*Sont excusés* : MM. ABAUZIT, DAVE, Docteur DROUOT, DOUËL, Bâtonnier FABRE, FLAUGERE, M<sup>c</sup> Octave HUGUES, Pasteur LHERMET, H. de REGIS, SABLOU, SESTON, FRAINAUD.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

M. le Colonel de BALINCOURT donne ensuite lecture de sa communication intitulée « La Haute-SILESIE et la POLOGNE - La ligne « ODER-NEISSE ».

Le Colonel de BALINCOURT a fait partie de la Commission Interalliée de Gouvernement et de Plébiscite de Haute Sibérie pendant toute la durée de celle-ci, soit du 10 février 1920 aux premiers jours de Juillet 1922.

Il a exposé la raison d'être de cette Commission, les difficultés qu'elle a rencontrées, difficultés inhérentes à ses dissentiments internes et aussi à l'importance du problème qu'elle avait à résoudre.

En application des 14 points du Président Wilson, base du traité de Versailles, base admise par les puissances alliées et associées d'une part et par l'Allemagne d'autre part, était reconnu aux Peuples le droit de disposer d'eux-mêmes et en particulier, la



Pologne partagées en 3 parties à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle devait revoir le jour et posséder un accès à la mer.

Reconstituer la Pologne de 1771, celle antérieure au 1<sup>o</sup> partage, c'était la condamner à une vie précaire et lui refuser toute possibilité de jouer véritablement un rôle en Europe et dans le monde, car elle manquait de charbon.

Or, la Haute-Silésie attenante à la Pologne reconstituée pouvait en fournir 43 millions de tonnes par an, au détriment de l'Allemagne.

L'accord n'ayant pu se faire sur cette attribution, le traité de Versailles décida de remettre le sort de la Haute Silésie au résultat d'un plébiscite.

Pour assurer à ce plébiscite toute garantie d'impartialité et de sécurité, on décida, en outre, qu'une Commission interalliée de gouvernement et du plébiscite serait chargée de son organisation.

Cette Commission fut pourvue de pouvoirs très étendus et de moyens importants et, en premier lieu, de troupes alliées.

Dès le début, les dissentiments apparurent : l'Amérique (puissance associée) ne se joignit pas aux Alliés et l'Angleterre n'envoya pas de troupes.

La Commission isola la Haute-Silésie de l'Allemagne par une ligne de démarcation, épura l'administration en place, c'est à dire, allemande, adjoignit à cette administration nouvelle des éléments polonais et transforma la police.

Elle passa ensuite aux travaux de plébiscite. Celui-ci eut lieu dans le plus grand calme le 20 mars 1921.

Si l'on compte les voix en bloc, l'Allemagne obtint une très importante majorité, due en partie à l'afflux des « émigrants », c'est à dire, des votants nés en Haute-Silésie et n'y résidant pas. Mais les résultats du plébiscite devaient être comptés par commune et alors, la partie est de la Haute Silésie, celle contenant le charbon, la partie convoitée, avait une majorité polonaise.



Avant que la décision ne fut prise, les Polonais occupèrent, et au delà, toute cette partie est, le 3 mai 1921. Il fallut les en déloger par la persuasion et par la force et la Commission ne fut rétablie dans ses droits que deux mois plus tard.

La décision finale fut prise par la Société des Nations en Octobre 1921 : 80 % des richesses minières de la Haute-Silésie furent attribuées à la Pologne avec l'usage d'une voix ferrée les reliant à Dantzig.

Le Colonel de BALINCOURT considère un plébiscite comme un *deus ex machina* qu'on emploie quand aucune décision ne peut être prise. Il n'en considère pas moins comme indiscutable le droit des Peuples à disposer d'eux-mêmes.

Quant à la ligne ODER-NEISSE comme frontière définitive de l'Allemagne et de la Pologne, il y voit une source de difficultés pour l'avenir et s'explique avec peine la reconnaissance de cette frontière.

Après cette communication, le Secrétaire perpétuel donne lecture du Procès-verbal de la séance tenue le 23 février par la Commission des Mémoires.

*COMMISSION DES MEMOIRES  
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 23 FEVRIER 1968*

La séance est ouverte à 11 heures par M. André BERNARDY, Président de l'Académie.

*Sont présents* : MM. de BALINCOURT, DUPONT, LIGNIERES, NADAL, SESTON, HUGUES.

Après audition et discussion du rapport présenté par MM. DUPONT et SESTON, sont adoptées les propositions suivantes :

*I. En ce qui concerne le Fond.*

1. — Un volume de Mémoires sera publié tous les 2 ans.

2. — Seront publiés dans les Mémoires soit intégralement, soit par extraits : l'allocution pronon-



cée par le Président lors de la séance publique annuelle, le compte rendu des travaux de l'année écoulée par le Président sortant, les Mémoires lus en séance publique, les Mémoires lus devant l'Académie et retenus par elle sur rapport d'une Commission nommée à cet effet.

3. — Seuls pourront être retenus les Mémoires a) non encore imprimés ; b) originaux ; c) ayant un caractère scientifique au sens large du mot ; d) accompagnés de références.

4. — Le recueil des Mémoires comprendra également : a) une chronique des ouvrages régionaux ; b) la liste des ouvrages reçus en hommage ; c) des éphémérides : événements familiaux, distinctions, nécrologie, changements d'adresse ; d) la liste détaillée des membres de l'Académie : nom, prénom, décoration, qualité, adresse ; e) la liste des Sociétés savantes correspondantes avec leur adresse ; f) la liste des années des « Mémoires » du Bulletin qui sont disponibles à la vente.

## II. *En ce qui concerne la Forme*

1. — Le format sera le format actuel : 16 x 25 avec 46 lignes de 78 lettres par feuillet ;

2. — Dans la typographie, les titres et les sous-titres devront être l'objet d'un soin particulier ; des caractères spéciaux devront être prévus pour les noms d'auteurs, les citations et les notes. La typographie du Recueil du XXXIX<sup>e</sup> Congrès de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon devra servir de modèle.

3. — Les textes à imprimer seront vérifiés par la Commission.

4. — La correction des épreuves sera faite successivement par l'auteur et par un membre de la Commission.



5. — Chaque recueil de Mémoires sera tiré à 350 exemplaires. Chaque auteur aura droit à 20 tirages à part gratuits.

Après discussion, l'Académie approuve les propositions de la Commission.

Et la séance est levée à 18 h. 45.



SEANCE DU 23 MARS 1968

La séance est ouverte à 17 heures par M. André BERNARDY, Président.

*Sont présents* : MM. Colonel de BALINCOURT, Pasteur BRUNEL, Professeur DUPONT, Docteur DROUOT, ESCHOLIER, M<sup>e</sup> Octave HUGUES, Pasteur LAURIOL, Inspecteur LIGNIERES, André NADAL, Docteur PARADIS, H. de REGIS, SESTON, THEROND, M<sup>e</sup> FOSSE, Mgr HOMS, PANET, CHASTANIER, M<sup>e</sup> ROGER, remplaçant M. Pierre HUGUES, Secrétaire perpétuel excusé.

*Sont excusés* : MM. ABAUZIT, DAVE, DOUËL, Bâtonnier FABRE, FLAUGERE, P. HUGUES, Pasteur LHERMET, SABLLOU, FRAINAUD.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

L'Académie écoute ensuite une communication de M. le Conseiller PANET intitulée :

Dignité de la magistrature et l'indépendance du Barreau : l'affaire des moustaches (1844).

M. PANET rappelle tout d'abord les relations d'amitié qui ont toujours existé entre magistrats et avocats.

Il souligne la prédominance des magistrats sur les avocats de l'Ancien Régime, prédominance qui disparaît peu à peu à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, l'action disciplinaire (au premier degré tout au moins) n'étant plus exercée par les compagnies judiciaires, mais par un Conseil de l'Ordre des Avocats établi pour chaque juridiction.

Cette action disciplinaire des anciens Parlements s'exerçait dans les moindres détails de la vie des avocats, réglementant notamment leur costume et



leur tenue tant à l'audience qu'en dehors du Palais.

M. PANET fait alors l'historique du port de la barbe et des moustaches dans la magistrature et le barreau depuis le XII<sup>e</sup> siècle.

Suivant les époques le port des cheveux longs, celui de la barbe, des moustaches voire des favoris furent obligatoires, autorisés, tolérés et même interdits.

C'est ainsi que, en 1540, une ordonnance de François Ier fit défense aux juges de porter la barbe, et que l'arrêté — jamais abrogé — du 2 Nivôse an IX prescrit aux gens de loi de porter « cheveux longs ou ronds ». M. PANET souligne combien de telles préoccupations semblent puériles à l'heure actuelle, mais il n'en était pas encore ainsi au siècle dernier, lorsqu'en 1844, sous le règne de Louis-Philippe « l'affaire des moustaches » mit aux prises à AMBERT rien moins que « la dignité de la Magistrature et l'Indépendance du Barreau ».

Le Tribunal d'Ambert avait un Président M. Calemard du Ginestoux « solennel, pompeux, rigide et froid », fort imbu de ses prérogatives. Il ne tolérait aucune entorse au règlement et à tout ce qui pouvait porter atteinte à son prestige.

Le port des moustaches était fort prisé à cette époque dans les salons parisiens et même dans les salons d'Ambert. Trois jeunes avocats, Maîtres Imberdis, Pacros et Armilhon voulurent suivre cette nouvelle mode. Ils se heurtèrent à l'interdit du Président Calemard. Celui-ci n'ayant pas obtenu que ces jeunes avocats présentassent « leur lèvre supérieure au barbier » saisît le bâtonnier de l'incident, et, par décision du Tribunal, les frappa de la peine de la censure.

Le conflit devait donner lieu à un échange de lettres fort pittoresques entre le Président et le Bâtonnier, lettres reprenant tous les grands principes en la matière et empreintes de toute l'emphase épistolaire de l'époque. Le dossier de l'affaire est copieux : consultation de la Cour d'Appel de Riom, ce



qui motiva une spirituelle réponse d'un Président de Chambre faisant connaître au Président Calemard qu'il lui appartenait de sortir lui-même « du terrain broussailleux » sur lequel il s'était imprudemment engagé ; consultations des Barreaux de Clermont-Ferrand et de Riom, etc. Le tout se termina par un recours pour excès de pouvoir devant la Cour de Cassation.

Suivant le remarquable rapport du Conseiller de Goujal sur le port des moustaches et les conclusions de l'avocat Général Delangle, la Cour Suprême repoussa les divers moyens qui avaient été soulevés et, avec beaucoup de prudence, n'abordant pas le fonds du problème, rejeta le pourvoi, se contentant de juger « qu'aux termes de l'Ordonnance du 20 novembre 1822, la réprimande est au nombre des peines disciplinaires et que le mode de prononcer cette réprimande est laissé à la discrétion des Cours et Tribunaux qui peuvent s'exprimer de la manière qu'ils jugent convenable » et qui ont « le pouvoir d'apprécier souverainement si les faits qui se passent à l'audience sont attentatoires ou non à la dignité de l'audience et à la gravité des fonctions qui y sont exercées ».

Les avocats s'inclinèrent. La Révolution de 1848 devait leur donner raison.

La séance est levée à 18 h. 30.

La prochaine séance est fixée au 19 avril.





Nouvelle Série

N° 42

# BULLETIN

TRIMESTRIEL

des Séances

DE

## L'ACADÉMIE DE NIMES

---

**2<sup>me</sup> Trimestre 1968**

---

Abonnement annuel 10 F.

Le N° 2,50 F.

ANCIENS ETABLISSEMENTS

IMPRIMERIE CHASTANIER Frères & BERTRAND

**NIMES** — 12, RUE PRADIER, 12 — **NIMES**

1968







SEANCE DU 19 AVRIL 1968

La séance est ouverte à 17 heures par M. André BERNARDY, Président.

*Sont présents* : MM. ABAUZIT, Colonel de BALINCOURT, Pasteur BRUNEL, Professeur DUPONT, Pasteur LAURIOL, André NADAL, FRAINAUD, Mgr HOMS, PANET, THEROND, CHASTANIER, Pierre HUGUES, Secrétaire perpétuel.

*Sont excusés* : MM. DAVE, Professeur DUPONT, Docteur DROUOT, DOUËL, ESCHOLIER, Bâtonnier FABRE, FLAUGERE, M<sup>e</sup> Octave HUGUES, Inspecteur LIGNIERES, Pasteur LHERMET, H. de REGIS, M<sup>e</sup> ROGER, SABLOU, SESTON, M<sup>e</sup> FOSSE.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président donne aux membres de l'Académie un certain nombre d'informations :

1°) La subvention de 1560,00 F accordée en 1964 à l'Académie par les services des monuments historiques a été versée à notre Trésorier ;

2°) Les négociations engagées avec nos locataires ont été menées à bonne fin et les loyers ont été augmentées ;

3°) Les membres de l'Académie ont été invités à assister en Juin prochain aux fêtes de l'Académie Racine à Uzès ;

4°) M. Gaston Chauvet, membre correspondant, a fait hommage à l'Académie de son récent livre sur



Uzès. M. Chastanier fera le compte rendu de cet ouvrage.

L'ordre du jour appelle ensuite une communication de Mgr HOMS intitulée : « Pétrarque, pèlerin de Rome ».

Il est bien difficile de résumer, en quelques lignes décharnées, le solide exposé de Mgr HOMS. Très instructive causerie émaillée d'anecdotes piquantes et de réflexions savoureuses.

L'hérédité et sa naissance, au cœur de la Toscane, ont fait de Pétrarque un Italien. Son exil sur les rives du Rhône, au son des cloches d'Avignon, en ont fait un Provençal.

Il naquit à Arezzo, non loin de Florence. Son père, notaire en cette dernière ville, venait d'être banni par les Guelfes « noirs ». Après un court séjour à Pise, ville peu sûre, la petite famille décide de chercher refuge auprès des papes d'Avignon. Par mer, on gagne Marseille, et de là, par petites étapes, Avignon et finalement Carpentras, capitale du Comtat Venaissin, où siégeait une partie de la Curie pontificale. Le petit Francesco fréquente les écoles de Carpentras, puis l'Université de Montpellier et, enfin, Bologne, la capitale du Droit. Le droit ne l'intéresse pas. Il jette sur le papier ses premiers essais poétiques.

Aux derniers jours de 1326 son père meurt, suivi de très près par la mère. Le voilà orphelin.

C'est le 6 Avril 1327 qu'il rencontra à Avignon, sur le parvis de l'Eglise Sainte-Claire, une jeune fille adorable, aussi blonde que le soleil. Dès le premier regard, il l'aima pour toujours d'un incurable amour. Il la chantera, sous le nom de Laure, à travers 317 sonnets et 29 « canzoni ».

Quelle était cette Laure ? On a voulu l'identifier à Laure de Noves, épouse du Marquis de Sade, morte pendant la terrible peste noire de 1348 qui décima la



ville d'Avignon. Toutes ces tentatives se sont révélées vaines. De la Laure de Pétrarque nous ne saurons jamais que le prénom, un prénom d'emprunt peut-être sorti des rêves du poète. Le secret de l'énigme, aucun Œdipe, ni ancien ni moderne, n'est parvenu à le déchiffrer. La Laure de Pétrarque est « non-identifiée ».

Qu'importe ! C'est la vue de Laure — imaginaire ou réelle — sortant de Sainte-Claire qui éleva l'âme de Pétrarque au dessus des petitesesses du cœur et des faiblesses de la chair. Il nous l'a dit symboliquement dans une fameuse lettre à Roberto Borgo, du 26 Avril 1336, qui raconte son ascension du Ventoux. Ascension âpre et rude, coupée de glissades, de chutes, de retombées dans les bas-fonds. Et c'est l'histoire de Pétrarque, qui des sommets descendit quelquefois bien bas. N'a-t-il pas eu d'une aguichante Avignonnaise un fils, Giovanni, et une fille, Tullia Francesca ? Et a Ferrare, en Italie, d'une Beccaria une autre fille ? Scandale cette fois. Pétrarque confessera sa faute. « Je croyais n'avoir plus rien à craindre de ce côté-là, a-t-il écrit. Je vois que je me suis trompé ».

Aussi, est-ce avec l'espoir d'un redressement possible et prochain, qu'il salua l'annonce par le Pape Clément VI d'un Jubilé pour l'année 1350. Peut-être sera-ce pour lui une libération, une rémission du passé ? Repartir à zéro pour une nouvelle étape et une nouvelle ascension.

Qu'est-ce, en effet, qu'un Jubilé ? Pourquoi ce Jubilé de 1350 ? Comment Pétrarque accomplit-il, à l'occasion de ce Jubilé, le voyage de Rome ? Au milieu de quels incidents, de quels spectacles affligeants ? Comment pourtant sortira-t-il de Rome moralement reconforté et spirituellement rénové ?

Mgr HOMS nous le dira dans une seconde et prochaine communication.

La séance est levée à 18 h. 30.





SEANCE DU 3 MAI 1968

La séance est ouverte à 17 heures par M. André BERNARDY, Président.

*Sont présents* : MM. ABAUZIT, Pasteur BRUNEL, Professeur DUPONT, Docteur DROUOT, M<sup>e</sup> Octave HUGUES, Inspecteur LIGNIERES, André NADAL, Docteur PARADIS, M<sup>e</sup> ROGER, M<sup>e</sup> FOSSE, SESTON, PANET, P. HUGUES, Secrétaire perpétuel.

*Sont excusés* : MM. le Colonel de BALINCOURT, DAVE, Pasteur LAURIOL, THEROND, DOUËL, Bâtonnier FABRE, FLAUGERE, Pasteur LHERMET, SABLLOU, FRAINAUD, Mgr HOMS, CHASTANIER.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté, puis M. BERNARDY rend compte à l'assemblée des travaux de la Commission des Prix qui a tenu une réunion le même jour à 11 heures.

Il donne ensuite la parole à M. le duc de CASTRIES, membre non résidant, qui présente à l'Académie un exposé intitulé : « La Guerre des Camisards ».

La guerre des Camisards, la dernière des guerres de religion en France et peut-être la plus terrible jacquerie de l'histoire ne prend son véritable sens que si on la replace dans un cadre d'histoire générale.

Les guerres de religion du XVI<sup>e</sup> siècle avaient coupé la France en factions rivales ; l'édit de Nantes concédé par Henri IV en 1598 n'avait rétabli la paix intérieure qu'en créant un état protestant dans la France catholique. Pour pallier cette menace à l'unité, Richelieu était parvenu à enlever au parti protes-



tant ses avantages militaires et politiques et à les réduire à un simple corps confessionnel, solution qui aurait dû être considérée comme satisfaisante.

Louis XIV, orgueilleux, autoritaire et mal conseillé, voulut aller plus loin et supprimer le protestantisme de ses Etats. Un régime de vexations fut institué contre les protestants dès les débuts du règne et il atteignit son paroxysme en 1685 par la révocation de l'Edit de Nantes, exilant tous les protestants qui n'avaient point abjuré. Une partie des réfractaires quitta la France. Mais il resta d'importants ilôts dont le plus considérable se situe dans la région cévenole.

La révocation de l'Edit de Nantes avait eu une conséquence internationale : la formation par les princes protestants de la Ligue d'Augsbourg ; presque en même temps les Stuarts catholiques étaient remplacés en Angleterre par Guillaume d'Orange allié des protestants germaniques.

Au cours des onze années de la guerre dite de la Ligue d'Augsbourg, les réformés cévenols attendirent la chute de Louis XIV et prirent des contacts secrets avec les églises protestantes étrangères. La paix de Ryswick mit brutalement fin à leurs espérances (1697).

A peu près au même moment l'Intendant du Languedoc Basville fit arrêter et supplicier le pasteur Claude Brousson suspecté d'avoir entretenu des relations avec l'ennemi pendant la guerre. Le martyre de cet honnête homme fut l'étincelle qui alluma la guerre religieuse en Languedoc.

Celle-ci débuta réellement en 1702 quand un commando protestant assassina au Pont de Montvert un missionnaire catholique très fanatique, l'abbé du Chayla.

Le comte de Broglie, commandant militaire du Bas-Languedoc entreprit la répression et avec les seules forces locales confiées à un condottiere de second



ordre, le capitaine Poul, il mena quelques campagnes punitives dont il s'exagéra le succès.

La rébellion s'était donné pour général un jeune prophète de 22 ans, Jean Cavalier qui allait révéler de bonnes qualités d'homme de guerre. Aidé en secret par la reine Anne d'Angleterre qui fit passer aux protestants cévenols armes, munitions et argent, Cavalier défit les troupes royales au val de Bane, au pied de la Costière (12 janvier 1703). Poul avait été tué dans le combat.

Louis XIV révoqua le comte de Broglie et le remplaça par le maréchal de la Baume-Montrevel. Celui-ci après avoir mené avec succès quelques expéditions, compromit sa situation par son inconduite et par sa cruauté, notamment lors du fameux massacre du Moulin de l'Agau (Nîmes, 1er avril 1703). Révoqué à son tour à la suite des plaintes émanant des catholiques autant que des protestants, Montrevel à la veille de son départ remporta à Nages la plus importante victoire de la guerre (avril 1703). Cavalier privé de ses troupes dut se réfugier dans les grottes d'Euzet, qui furent bientôt pillées par les catholiques, ce qui réduisit le chef protestant à la condition d'un proscrit.

Pour pacifier la région le roi avait envoyé le maréchal de Villars, le plus grand homme de guerre du temps. Sur les conseils d'un gentilhomme protestant, le baron d'Aygalières, Villars chercha à terminer la guerre par une négociation et tout en poursuivant les opérations militaires, il envoya un émissaire à Cavalier.

Le chef protestant considérant que sa situation stratégique ne permettait plus la victoire, accepta une entrevue qui eut lieu près d'Alès au pont d'Avène (12 mai 1704), puis il vint à Nîmes se soumettre à Villars. Traité avec honneur, Cavalier fut pourvu d'un brevet de colonel et d'un commandement dans l'armée d'Alsace. Il passa aussitôt au service des protestants anglais et fit sa carrière dans l'armée britannique, ache-



vant sa vie comme gouverneur de Jersey.

Après cette reddition et quelques autres expéditions où fut tué le second de Cavalier, le fameux Laporte dit Roland (dont la maison natale est aujourd'hui le musée du Désert) Villars estimant sa tâche terminée rejoignit l'armée française aux frontières.

Son successeur en Languedoc, le maréchal de Berwick, fils naturel de Jacques II Stuart et d'Arabella Churchill dut constater que la résistance protestante en Languedoc se poursuivait.

Un agent envoyé par la reine Anne, un exilé de 1685, David Flottard fut l'animateur de cette nouvelle flambée qui prit un caractère de guerre internationale puisque le 25 juillet 1710 les Anglais débarquèrent à Sète et à Agde pour venir assister les troupes des Camisards en partie reconstituées.

L'habileté de Berwick et la promptitude de sa riposte réduisit ces projets à néant. Les Anglais durent se réembarquer et les derniers îlots de résistance camisards furent systématiquement écrasés, par une action de Basville, du duc de Roquelaure, nouveau gouverneur du Languedoc et du duc de Noailles, nouveau commandant militaire.

A partir de 1711 toute résistance militaire cessa et la guerre des Camisards fut considérée comme terminée.

Militairement les protestants étaient vaincus, moralement ils ne l'étaient pas. Villars avait promis des concessions pour la liberté du culte réformé car il les jugeait humaines et nécessaires.

Les promesses faites n'étant pas tenues, les protestants reconstituèrent leur culte dans la clandestinité. Tandis que Louis XIV agonisait, le premier synode des Eglises du Désert s'ouvrait dans une carrière aux environs de Nîmes.



C'était le début d'une admirable résistance passive, symbolisée par les prisonnières de la Tour de Constance et l'héroïque Marie Durand. Les noms de Court de Gébelin et de Rabaut brillent au firmament des pasteurs du Désert.

Leur persévérance et leur courage aboutit en 1788 à l'Edit de Tolérance par lequel Louis XVI, abolissant virtuellement la Révocation de 1685, rendait aux protestants leur statut civil et la liberté de leur culte, consacrant avec deux générations de retard le succès moral dû à la guerre des Camisards.

La séance est levée à 18 h. 30.





## SEANCE DU 17 MAI 1968

La séance est ouverte à 17 heures par M. André BERNARDY, Président.

*Sont présents* : MM. ABAUZIT, Pasteur BRUNEL, Docteur DROUOT, M<sup>e</sup> Octave HUGUES, Inspecteur LIGNIERES, Pasteur LAURIOL, André NADAL, SABLOU, SESTON, M<sup>e</sup> FOSSE, FRAINAUD, Mgr HOMS, PANET, membres résidants, M. MODESTE, membre non résidant ; Pierre HUGUES, Secrétaire perpétuel.

*Sont excusés* : MM. le Colonel de BALINCOURT, DAVE, Professeur DUPONT, DOUËL, Pasteur LHERMET, M<sup>e</sup> ROGER, THEROND, CHASTANIER.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Toutes les dispositions statutaires étant respectées, sont élus membres correspondant : M. Gaston COMBARNOUS, de Clermont-l'Hérault et M. Robert BLANC d'Uzès.

M. Gaston COMBARNOUS, lauréat de la Société de biographie de Paris et collaborateur du Mémento encyclopédique Larousse, est l'auteur d'importants ouvrages sur la République de Saint-Marin, les vallées d'Andorre, l'Etat du Vatican, la Principauté du Liechtenstein. Il a fondé le Musée Régionaliste de Clermont-l'Hérault. Quant à M. Robert BLANC, président de l'Uzège à Paris, il est membre de la Société des poètes français.

Le président donne alors la parole à M. SABLOU qui présente un compte rendu de l'ouvrage de M. Georges MARTIN, majoral du Félibrige, intitulé :



« Dans les rues de Nîmes au temps passé ». Cet ouvrage écrit en provençal avec traduction française en regard dresse un inventaire aussi exact que poétique des petits métiers de la rue tels qu'ils existaient à Nîmes, il y a une cinquantaine d'années.

Les Académiciens écoutent ensuite la seconde partie de la communication de Mgr HOMES sur « Pétrarque, pèlerin de Rome ».

Nous avons quitté Pétrarque à la veille de son pèlerinage à Rome. Il avait alors quarante-cinq ans, l'âge où l'on commence à réfléchir.

Lui qui avait toujours rêvé d'ascension au dessus des petitesse du cœur, des faiblesses de la chair et des fumées de l'orgueil, il reconnaît maintenant ses glissades, ses retombées, ses chutes fréquentes : « Je croyais n'avoir plus rien à craindre de ce côté. Je vois que je me suis trompé ».

Aussi, est-ce avec l'espoir d'un redressement possible et prochain qu'il salua l'annonce d'un « Jubilé » pour l'année 1350. Qu'est-ce donc ce fameux « Jubilé » sur lequel Pétrarque comptait ?

Remontons jusqu'à Moïse. D'après la législation mosaïque, le « Jubilé » qui arrivait tous les 50 ans, était une année de repos et de libération. Repos total pour l'Homme, les bêtes, la terre. Libération de tous les esclaves et des propriétés que les pauvres avaient dû vendre pour payer leurs dettes ; elles devaient revenir à leurs anciens propriétaires.

Cette antique tradition d'Israël, l'Eglise l'a reprise à son compte, en la transposant sur le plan spirituel, et en ne retenant des deux éléments du « Jubilé » mosaïque, repos et libération, que le second, la libération, la remise des dettes envers Dieu, la libération du péché.

C'est en l'an 1300, devant l'inquiétante situation de la Chrétienté, que le Pape Boniface VIII promulgua



le premier « Jubilé ». Année de libération, de rémission des péchés pour quiconque viendrait prier à Rome, dans les grandes Basiliques, Saint-Pierre, Saint-Jean-de-Latran, Saint-Paul-Hors-les-murs, en esprit de pénitence. Succès prodigieux. Parmi les pèlerins, le poète Dante.

En l'an 1350, la situation de la Chrétienté n'avait fait qu'empirer. Guerres et luttes intestines partout, la terrible peste noire de 1348, vagues d'antisémitisme, dangereuse fermentation sociale.

Dans sa détresse, le Pape Clément VI, le quatrième des Papes d'Avignon, édicta un nouveau « Jubilé ». C'est à celui-là que Pétrarque prit part.

Le long du voyage, à cheval, qui l'amenait vers Rome, il songeait. Il songeait à la Papauté, toujours captive en Avignon : « Cette impie Babylone, l'enfer des vivants, la sentine des vices, l'égoût de la terre... ». Il songeait aux papes d'Avignon, à leur servilisme devant les Rois de France, à leur népotisme éhonté, à leur luxe inouï. Il revoyait aussi sa jeunesse se grisant d'amour, l'inaccessible Laure, la lascive Avignonnaise dont il avait eu deux enfants, la Beccaria de Ferrare.

Mais trêve à ces pensées importunes. Il est venu à Rome pour se repentir.

Dès son entrée dans la Basilique Saint Pierre, envahie par une foule tumultueuse et un vacarme assourdissant, il souffrit de voir le sanctuaire transformé en champ de foire, en une véritable « Cour des Miracles ». A peine dehors, il se heurta à un étrange cortège, à une procession de « Flagellants », bande d'exaltés qui allaient sur les routes, s'assemblaient sur une place publique et, à l'aide d'un fouet qu'ils portaient avec eux, se lacéraient jusqu'au sang. Tout l'Occident fut parcouru par ces fanatiques.

La deuxième visite de Pétrarque fut pour Saint-Jean de Latran, la Cathédrale de Rome et du monde,



la première église de l'Univers Catholique, contrairement à l'opinion qui veut que ce soit Saint-Pierre. Il lui restait, pour achever son pèlerinage, à visiter Saint-Paul-hors-les-murs.

Quand il sortit de Rome, moralement réconforté, il lui restait vingt-quatre ans à vivre. Il les passa entre la prière et l'étude, à Arezzo d'abord où il était né, à Avignon, et enfin à Arquà, près de Padoue, au milieu des horizons italiens de sa petite enfance. C'est là qu'on le trouva mort, la tête penchée sur un livre, le 20 Juillet 1374.

La séance est levée à 18 h. 30.





SEANCE DU 31 MAI 1968

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de M. ABAUZIT, vice-président, remplaçant M. BERNARDY. Président, empêché.

*Sont présents* : MM. Professeur DUPONT, M<sup>e</sup> Octave HUGUES, Pasteur LAURIOL, Inspecteur LIGNIERES, M<sup>e</sup> ROGER, SESTON, M<sup>e</sup> FOSSE, FRAINAUD, PANET, Pierre HUGUES, Secrétaire perpétuel.

*Sont excusés* : MM. BERNARDY, Colonel de BALINCOURT, DAVE, Docteur DROUOT, DOUËL, Bâtonnier FABRE, Professeur AUMERAS, Pasteur LHERMET, André NADAL, J. THEROND, CHASTANIER.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Henri AUBANEL, membre non résidant, n'ayant pu, en raison des événements, venir à l'Académie donner sa communication sur « La Chandeleur », M. SESTON présente un compte rendu du dernier recueil de vers de M. Jean POURTAL de LADEVÈZE « Harmonieuse solitude » qui ajoute, dit-il, un maillon de plus à la chaîne d'or forgée par le poète au cours de son existence — le titre même du recueil indique son thème fondamental : la solitude ; la solitude de l'homme au déclin de sa vie, d'un homme qui cherche à se consoler de ce détachement progressif par l'harmonie ; harmonie des paysages surtout automnaux, mais aussi harmonie musicale du vers.

Le Secrétaire perpétuel donne ensuite lecture du compte rendu écrit par M. CHASTANIER de l'ouvrage de M. Gaston CHAUVET : *Uzès, son histoire, ses monuments*. En prenant la forme modeste d'une série de



promenades à travers les rues d'Uzès, c'est son histoire qu'il fait revivre, aussi bien la grande histoire du Languedoc et de la France, à laquelle cette ville a été mêlée, que les petites anecdotes tristes ou joyeuses qui sont pour nous révélatrices de la vie intime des populations de notre pays.

Après ce compte rendu, la séance est levée à 18 h. 15.





## SEANCE DU 14 JUIN 1968

La séance est ouverte à 17 heures par M. André BERNARDY, Président.

*Sont présents* : MM. Octave HUGUES, SESTON, Docteur DROUOT, M<sup>e</sup> FOSSE, CHASTANIER, PANET, Professeur DUPONT, H. de REGIS, Colonel de BALINCOURT, M<sup>e</sup> ROGER, SABLOU.

*Sont excusés* : MM. THEROND, André NADAL, P. HUGUES, Inspecteur LIGNIERES.

Le Président remercie M. SESTON qui offre à l'Académie la collection des « Cahiers d'Histoire et d'Archéologie » et donne ensuite la parole à M. le Pasteur LAURIOL pour sa communication « Les Poètes et la Mort ».

### LES POETES ET LA MORT

Hâtons-nous de ramener à des proportions fort modestes un titre absurdement illimité.

Notre propos ne saurait être que de glaner quelques citations sur la mort chez quelques poètes choisis aussi arbitrairement. Ils seront de langue française, et du passé. Ceci a moins d'inconvénients. La mort ne change pas et reste la contemporaine de tout homme. Excusez-moi seulement si vous les connaissez tous mieux que moi.

Mais pourquoi trouve-t-on naturel de dire : « les Poètes ou les Musiciens, les Peintres, les Sculpteurs et la Mort », quand il paraîtrait bizarre d'énoncer, par exemple : « les Fonctionnaires et la Mort » ? (« Les médecins et la mort » relèvent d'une autre recherche).

C'est parce que leur talent ou génie artistique, don



de nature aussi incommunicable qu'une acuité visuelle, leur permet, non de lever le mystère de la Mort (qui doit subsister ici bas), mais, par leurs intuitions, d'en pressentir (s'il en a un) le sens.

« La Poésie est Pythie », affirme le philosophe Alain, commentant la pièce du même nom, dans « Charmes » de Paul Valéry.

Les prêtres devaient traduire « en clair » le langage confus de la Pythie. De même les poètes, pour la Pythie qui est en eux. Toutes leurs « réactions » nous seront utiles, fussent-elles négatives.

En effet ceux qui, cherchant un sens à la Mort, et par conséquent à la Vie, ne trouvent que le néant ou des impasses, avertissent qu'il faut chercher ailleurs, ou chercher autrement, peut-être sans faire l'économie de la foi.

## I

On s'accorde à penser que *François Villon* a, le premier en France, 4 siècles avant Baudelaire, porté sur la Mort ce regard lucide, aigu, sans complaisance sinon sans angoisse, qui démasquait en elle, selon le mot de Job, « la Reine des épouvantes ».

D'importants passages du « Grand Testament » sont lus, qui attestent ce réalisme.

Une remarque en découle. Il est question de ce qui précède la Mort : souffrances de l'agonie, regrets du passé, repentir des fautes, appel — par la Vierge et le Christ — au pardon de Dieu dont on craint le Jugement : et de ce qui la suit : le pourrissement ou le dessèchement à quoi n'échappe nulle chair.

La Mort, en elle-même, n'a pas d'autre rôle.

Elle reste l'Ennemie.

\*\*\*



Avec *Marot*, au siècle suivant, le ton change. La Mort n'est pas que redoutable.

Dans la « Déploration » de messire Florimont Robertet, la Mort parle comme une amie. Elle conseille de demander à Dieu, dès cette vie, la foi qui fera désirer de vivre avec le Christ, dans la Vie éternelle.

Bien plus, quand cette maison qu'est le corps, sera devenue, par l'âge ou les infirmités, une prison pour l'âme, la Mort qui ne détruit que ce qui doit l'être, deviendra libératrice. C'est quelque chose de nouveau, de positif.

On doit admirer, au passage, combien sont adéquates les comparaisons du poète :

« L'âme est le feu, le corps est le tison.  
« L'âme est d'en-Haut, et le corps inutile  
« N'est autre cas qu'une basse prison  
« En qui languit l'âme noble et gentille ».

\*  
\*\*

Un bref extrait des « Chansons spirituelles », de *Marguerite de Navarre*, témoigne de la même foi. Il faudrait citer nombre de poètes de cette époque, *Maurice Scève*, *Pibrac*, *Magny*, *Charles Fontaine* et d'autres dont le mérite est très supérieur à la renommée.

Qu'on en juge par un passage du « Cantique » où *Jean Bertaut*, évêque de Sées, invoque sur sa mort l'amour divin :

« Et bien doit-on attendre un arrêt favorable  
« Quand le juge se montre avocat du coupable  
« Et l'objet de l'offense est l'Auteur du pardon ».

*Louise Labbé* (1526-1566) qui rêve de mourir dans les bras de celui qu'elle aime, montre plus de passion que de pensée.



Ronsard, grand poète, redoute la vieillesse et pratique la philosophie assez païenne du « Carpe diem » d'Horace.

« Cueillez, cueillez votre jeunesse !... »

Il saluera pourtant, dans un « Hymne », « l'heureuse et profitable mort »,

« Des extrêmes douleurs médecin et confort ».

Il l'acceptera lui-même avec courage. Tout cela est très connu, et l'on pourrait passer, si dans l'un des « sonnets posthumes », il ne parlait

D'homme, fait nouvel ange auprès de Jésus-Christ  
.....  
Franc des liens du corps pour n'être *qu'un esprit*.

Ce qui sera, plus tard, vif sujet de contestation.

La pensée de *Joachim du Bellay*, n°2 de la Pléiade, est plus cohérente. Ce monde n'est que celui des apparences. Le monde réel est ailleurs :

« Là, ô mon âme, au plus haut ciel guidée  
« Tu y pourras reconnaître l'idée  
« De la beauté qu'en ce monde j'adore ».

Le célèbre sonnet de « l'Olive » est lu en entier, où se révèle l'influence de Platon et de Pétrarque.

\*  
\*\*

D'*Agrippa d'Aubigné*, bouillonnant de colère à d'affreux souvenirs, est entendue l'éloquente apostrophe aux damnés, ...qui donne raison à *Péguy* de mettre dans la bouche de Dieu ce rassurant conseil : vos péchés, laissez-moi les compter moi-même. Vous y gagnerez encore.



La lecture du « Préparatif à la Mort » (en allégorie maritime) révèle un autre d'Aubigné :

« Je n'ai qu'à baisser les voiles  
« Pour arriver dans le port ».

\*\*

*Malherbe*, dans sa « Paraphrase du Psaume 145 », insiste, non sans hardiesse, sur l'égalité où la Mort confond les rois avec les autres hommes :

« Et dans ces grands tombeaux où leurs âmes hautaines  
« Font encore les vaines,  
« Ils sont mangés des vers...

La « Consolation » à M. du Perrier reprend le même thème et serait trop connue, aussi, pour être lue, s'il n'y avait la fin :

« Vouloir ce que Dieu veut est la seule science  
« Qui nous tient en repos ».

\*\*

De trois auto-épitaphes, insérées un peu comme une détente, nous ne retiendrons que la deuxième partie de celle de *Scarron*, très émouvante :

« Passant ne fais ici de bruit  
« Garde bien qu'aucun ne l'éveille  
« Car voici la première nuit  
« Que le pauvre *Scarron* sommeille ».

Cette mort-délivrance, on peut croire qu'il la souhaitait.

\*\*

*La Fontaine* ne l'eut pas cru :

« Plutôt souffrir que mourir,  
« C'est la devise des hommes ».



En général exact, ce ne l'est pas toujours. Sinon nul ne s'ôterait la vie ou ne la sacrifierait héroïquement.

Pourtant *Jean Richepin* déclare d'un vagabond, agonisant dans le fossé d'une route :

« Et ce maudit, ce gueux, ce chien  
« Regrette tout, lui qui n'eut rien ».

L'explication ne serait-elle pas que la vie est une perpétuelle espérance et que ceux qui n'en ont *rien* eu sur la Terre, ont précisément tendance à l'y croire *toute* ?

Les autres, les nantis, qui refusent, tant qu'ils peuvent, de continuer leur trajet d'hommes, *Jean de Sponde* les accuse, typiquement, d'être « félons à la mort ».

Pour lui-même, il ajoute : « Cette vie...  
« N'est rien que le fanal qui me guide au mourir ».

Encore faut-il que ce fanal soit alimenté déjà plus que par la vie présente. Sinon il baisse avec elle. Souvent les jeunes meurent mieux que les vieux.

*La Fontaine* a raison de conclure :

« Le plus semblable au mort meurt le plus à regret ».

Mais davantage *Sponde* de demander à Dieu :

« Apprends-moi de bien vivre afin de bien mourir ».

Ainsi l'entendait le pasteur *Laurent Drelincourt*, dont les « Sonnets chrétiens » sont inégaux, mais que le regretté critique *André Thérive* plaçait néanmoins au premier rang des poètes lyriques du 17<sup>e</sup> siècle.

Un exemple est donné avec le dernier tercet de sa « Prière du Voyageur » :

« Mon Sauveur, je ne puis sans toi gagner le port.  
« Sois pour moi le Chemin, la Vérité, la Vie,  
« Contre l'Egarement, le Mensonge et la Mort ».



A 80 ans Voltaire se bornait à écrire à Mme Lullin :

« Chacun est parti du Néant,  
« Où va-t-il ? Dieu le sait ma chère ».

Le châtelain de Ferney n'a donc rien à nous en apprendre.

## II

Par contre, *Victor Hugo* intitulera : « Ce que c'est que la Mort », une pièce de ses « Contemplations ».

De loin, ce n'est pas la meilleure, et les fautes de goût n'y manquent pas.

Mais seul peut-être *Hugo* pouvait, en quelques alexandrins, évoquer un tel ensemble, où rien n'est expliqué mais qui contient presque tout : le problème du Mal dans le monde et dans les hommes, lesquels cherchent à s'étourdir, leur péché qui égale la mort, leur boulimie d'orgueil, puis, quand ils tombent à l'abîme, leur totale rédemption par l'ineffable Amour divin. Le poète raconte seulement ce qu'il entend, ce qu'il contemple :

« Ne dites pas mourir, dites naître - Croyez »

Le poème, lu en entier, s'achève par :

« Tout notre être frémit de la défaite étrange  
« Au monstre qui devient, dans la lumière, un ange ! ».

\*\*

*Alfred de Vigny* affiche un hautain non-savoir, doublé d'une rancune contre Dieu qui, d'après lui, a laissé sans réponse la prière du « Christ au Mont des Oliviers ». De « La Mort du Loup » il reçoit la leçon d'accomplir son dur devoir, puis de mourir en silence :

« Gémir, pleurer, prier est également lâche ».

\*\*

Au contraire, dans « l'Espoir en Dieu », *Alfred de*



Musset écarte cet orgueilleux stoïcisme :

« Pour que Dieu nous réponde, adressons-nous à Lui ».

.....  
« Tu verras, au bruit de nos chants  
« S'enfuir le doute et le blasphème,  
« Tandis, que la Mort elle-même  
« Y joindra ses derniers accents ! ».



Plus négateur ou plus panthéiste, *Leconte de Lisle* nous veut « le cœur trempé sept fois dans le néant divin », et rendus au « repos que la vie a troublé ».

Cependant, avec le « Nazaréen », il montre le Christ « dans [son] ciel calme et bleu », et lui rend cet hommage :

« O ! Fils du Charpentier, tu n'avais pas menti ! ».

Chez beaucoup de poètes l'inspiration passe par des contradictions, ainsi que la lumière par un courant alternatif.

### III

Arrivons à *Baudelaire*. Devant la mort, il ne se résigne pas, comme Villon et Malherbe. Certes, comme Villon et plus que lui, il a décrit, par exemple dans « Une Charogne », la répugnante putréfaction de la chair. En termes d'autant plus atroces qu'il transpose tout de suite à celle qu'il aime :

« Et pourtant vous serez semblable à cette ordure,  
A cette horrible infection... ».

Mais il n'accepte pas. Il se révolte. Il veut que la vermine sache qu'il a « gardé la forme et l'image divine » de ses « amours décomposées ». Si la révolte humaine ne peut davantage, du moins est-il certain qu'elle n'offense pas Dieu mais lui est *filiale* au contraire.



« Car c'est vraiment, Seigneur, le meilleur témoignage  
« Que nous puissions donner de notre dignité,  
« Que cet ardent sanglot qui roule d'âge en âge  
« Et vient mourir au bord de votre éternité ».

Or il devra aller plus loin aussi que Malherbe et découvrir le merveilleux secret du « vouloir ce que Dieu veut ».

C'est dans la pièce intitulée « Bénédiction ». Après un long début où sa souffrance exacerbée le rend injuste, soudain, comme un voile se déchire, apparaît au poète l'éblouissant « pourquoi » de la douleur.

« Soyez béni, mon Dieu, qui donnez la souffrance  
« Comme un divin remède à nos impuretés ».

Combien célèbre, à juste titre, la fin magnifique où le poète voit le « diadème » qui lui est préparé,

« fait de pure lumière  
« Puisée au foyer saint des rayons primitifs  
« Et dont les yeux mortels, dans leur splendeur entière,  
« Ne sont que des miroirs obscurcis et plaintifs ».

Ainsi la Mort transforme la douleur en une joie sans commune mesure. Echo de la parole apostolique : « Les souffrances présentes ne sont rien auprès de la gloire à venir ».

Désormais pour Baudelaire, la Mort, par exemple « La Mort des pauvres »,

« C'est le portique ouvert sur les cieux inconnus ».

#### IV

Le temps manque pour étudier l'obsession de la mort chez *Valéry* :

« La larve file où se formaient les pleurs ».

Plus cruelle encore chez *Jules Laforgue* :  
« Tout pourrira... Aux trous de vos yeux bleus rêvera  
la vermine ».



Il ne comprend pas que devant « l'énorme mystère » on ne soit pas « hérissé de stupeur ! ».

Mourir, mourir ! Il cherche avec rage un « Témoin » à qui s'en prendre.

Car il rumine une autre destinée, et s'en explique drôlement :

« Quand on a du dieu sous la peau,  
« On cuve ça sans dire un mot ».

*Mallarmé*, lui aussi, rumine un autre destin :

« Je suis hanté : l'Azur ! l'Azur ! l'Azur ! l'Azur ! ».

Mais il se sent un « moribond » « las du triste hôpital ». Image qui pourrait ouvrir des perspectives si l'on se rappelle que le poète anglais *Keats* appelait notre terre : « un hôpital des âmes ». En tout cas, tous s'ennuient et rêvent d'un « ailleurs ».

\*\*

Néanmoins la perspective d'une vie future effraie ceux qui, avec le Vinci de Valéry, considèrent que « la mort est un désastre pour l'âme ».

*Louise Ackermann*, dans « Paroles d'un Amant », repousse l'idée de retrouver l'être chéri « ceint d'une auréole » et n'étant plus lui-même. Aussi aura-t-elle « assez d'amour », à l'heure de la séparation, « pour ne rien espérer ».

*Tristan Bernard* s'inquiète que son âme soit « peut-être immortelle ».

Pour *Valéry*, l'âme paraît à peine plus qu'une abstraction, une ombre au sens païen du mot, dont la fantomatique existence « ne serait guère enviable ». Aussi félicite-t-il l'Eglise, d'avoir abandonné, sur ce point, le pur spiritualisme, et de promettre à ses fidèles « la résurrection des corps ».



Pour ces « corps glorieux », il se réfère d'ailleurs à St-Paul (I Cor. ch. XV), ce qui est assez significatif.

Mais comme il voit juste, s'il estime que la vie d'outre-tombe doit être, non seulement autant, mais infiniment plus réelle, fougueuse et dense que la nôtre !

Mêlant le physique au mystique, *Victor Hugo* parle des « baisers des espoirs » et des « regards des âmes ». Et il fait dire aux trépassés : « Vivants, vous êtes des fantômes. C'est nous qui sommes les vivants ! ».

Après la mort, on n'est pas moins soi-même, on l'est plus, ou plutôt on n'est vraiment « soi » qu'alors.

N'en avait-il nulle intuition le Valéry des « Fragments du Narcisse », notant : « Il en faut beaucoup plus pour faire moi que moi ? », ou le jeune poète qui « cuvait » un dieu « sous sa peau » ? Ou Sully Prud'homme écoutant « un étranger sublime » pleurer en lui un « paradis perdu » ? ou Mallarmé, fasciné par l'Azur, et de qui nous tenons la fameuse formule :

« Tel qu'en lui-même, enfin, l'éternité le change ».

A qui a revêtu un habit de splendeur, que chaut, dès lors, où se détruit l'ancien, qui n'est plus lui !

C'est, en tout cas, à cause de ce pouvoir d'accomplissement que *Lamartine* s'écriait : « Je te salue, ô Mort, libérateur céleste », et que *Wilfred Monod* s'inquiétait, selon le mot de *Sponde*, de ne pas lui être « félon » : « Ne permets pas...

Que je me sente, ô Mort, indigne de mourir ».

## V

Enfin il y a plus encore. La Mort, qui accomplit l'être, accomplit aussi son bonheur qui ne sera « parfait » qu'à travers elle.

Les grandes souffrances font songer à la mort ; les grands bonheurs aussi. Un moment arrive, en effet



où même le bonheur ne rend pas heureux, parce qu'il exigerait un *plus* que possible de ce côté-ci de la mort.

Tel est le thème de « Stella », poésie de *Sully Prud'homme*. Le cadre est semblable à celui de « Lucie » d'Alfred de Musset. Le poète et celle qu'il aime parlent, le cœur lourd d'angoisse, d'un bonheur qui ne sera possible « qu'ailleurs », très loin, « très haut »...

« Stella, tu répondis soudain à ma pensée :  
Après la mort, après la mort !... »

\*  
\*\*

« La vie est bonne, lit-on, dans le Journal du Père Hyacinthe, moins par ce qu'elle donne que par ce qu'elle promet et prépare... ».

« La vieillesse est une aurore. L'âme doit y faire entendre le chant de l'alouette ».

Ce chant se fait entendre dans un poème de *Lamartine*. Son admirable « Crucifix » est bien connu.

« La Cloche du Village » l'est moins et ne mérite pas l'oubli. Les 3 dernières strophes en sont lues. Voici la finale :

« Ou chante un air semblable au cri de l'alouette,  
« Qui s'élevant du chaume où la bise la fouette,  
« Dresse à l'aube du jour son vol mélodieux  
« Et gazouille ce chant qui fait taire d'envie  
« Ses rivaux attachés aux ronces de la vie,  
« Et qui se perd au fond des cieux ! ».





## SEANCE DU 28 JUIN 1968

La séance est ouverte à 17 heures par M. André BERNARDY, Président.

*Sont présents* : MM. le Professeur DUPONT, Docteur DROUOT, M<sup>e</sup> Octave HUGUES, Inspecteur LIGNIERES, André NADAL, M<sup>e</sup> ROGER, SESTON, M<sup>e</sup> FOSSE, PANET, membres résidants ; Pierre HUGUES, Secrétaire perpétuel.

*Sont excusés* : MM. ABAUZIT, Colonel de BALINCOURT, DAVE, DOUËL, Bâtonnier FABRE, Professeur AUMERAS, Pasteur LAURIOL, Pasteur LHERMET.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Toutes les conditions statutaires étant remplies, M. ALIGER, de Nages, archéologue, est élu membre correspondant.

M<sup>e</sup> ROGER annonce qu'une exposition de documents concernant le grand historien nimois Léon MENARD sera ouverte dans la salle du Conseil de la Cour d'Appel dans les premiers jours de septembre.

M. le Professeur DUPONT donne lecture du projet de règlement du Concours Annuel qu'il a été chargé d'établir. Ce projet de règlement est adopté à l'unanimité.

### *Règlement du Concours Annuel*

Dans sa séance d'Avril 1968, l'Académie de Nimes a décidé de reprendre la mise au concours annuelle de sujets de natures diverses, conformément aux articles 12 et 13 des statuts d'août 1888 et du paragraphe VIII du règlement statutaire.



Le Concours est doté d'un prix de 500 NF et d'une médaille d'argent.

### I. — *Conditions du Concours*

Le sujet du concours est proposé chaque année, au mois de février, après l'installation du nouveau président ; il est rendu public par voie de presse.

Il n'est pas limité à une question strictement littéraire, mais peut être de nature historique, géographique, économique, sociale, philosophique, scientifique, etc, de préférence de caractère régional.

Chaque manuscrit doit comporter de 30 à 40 pages dactylographiées (format ordinaire 35 lignes à la page).

Le manuscrit ne doit pas porter de signature ; le nom du candidat est placé dans une enveloppe, épinglée au manuscrit ; un signe de reconnaissance (dessin, devise) doit figurer sur le manuscrit et l'enveloppe.

L'étude doit être inédite et ne reproduire, en aucun cas, un travail déjà publié ou rendu public.

Elle doit être adressée, au plus tard au milieu de Novembre, au Président de l'Académie. Elle sera conservée dans les Archives de l'Académie.

### II. — *Commission du Concours.*

Le choix du sujet, les modalités du Concours et l'examen des manuscrits sont réglés par une Commission de 4 membres, désignés par les membres résidents de l'Académie ; elle fait figure de jury. Le Président de l'Académie fait partie, de droit, de la Commission.

Chaque membre de la Commission examine les divers manuscrits, en apprécie à la fois la présentation, la substance, les qualités littéraires et scientifiques et attribue à chacun une note de 0 à 20.

Les manuscrits sont ensuite classés par ordre de



valeur. En cas de contestation, le Président intervient, joue le rôle d'arbitre et départage les suffrages.

Il peut être décerné un prix et une mention. Si la Commission estime les études insuffisantes, elle peut ne pas attribuer de prix et s'en tenir à une seule mention. Elle peut également proroger le Concours.

Il va de soi que ses membres de l'Académie (résidents, non résidents, correspondants) ne participent pas à l'épreuve.

### III. — *Attribution des récompenses.*

Les résultats du Concours sont officiellement proclamés au cours de la séance publique de Janvier.

La récompense est alors remise au lauréat par le Président.

La substance du manuscrit primé sera communiquée à la presse et le texte pourra être publié dans les Mémoires de l'Académie.

Un rapport d'ensemble sera rédigé chaque année par un des membres de la Commission ; il sera conservé dans les Archives de l'Académie.

\*\*

La parole est donnée à M. Henri AUBANEL, membre non résident, pour sa communication intitulée : « La Chandeleur » ; tradition de la purification et de la lumière par les cierges.

Après cet exposé qui suscite un très vif intérêt, la séance est levée à 18 h. 45.





Nouvelle Série

N° 43

# BULLETIN

TRIMESTRIEL

des Séances

DE

## L'ACADÉMIE DE NIMES

3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> Trimestres 1968

ACADEMIE DE NIMES

16, Rue Dorée  
NIMES

Abonnement annuel 10 F.

Le N° 2,50 F.

ANCIENS ETABLISSEMENTS

CHASTANIER Frères & BERTRAND IMPRIMERIE

**NIMES - 12, RUE PRADIER, 12 - NIMES**

1969



# Sommaire

---

## FAITS ACADEMIQUES

	Pages
Décès de M. le Chanoine Gabriel Gasque, membre résidant .. .. .	67-70
M. le Professeur Maurice Auméras, membre résidant en surnombre, succède à M. le Chanoine Gasque .. .. .	71
Fête des Morts .. .. .	75
Concours annuel 1969 .. .. .	80
Lettre de M. Weber, Maire de Brunswick, membre honoraire .. .. .	79
Fêtes du Cinquantième Anniversaire de l'Armistice de 1918 .. .. .	79
Décès de M. le Chanoine Béraud, de M. Robert de Joly et de M. Jean Paulhan, de l'Académie Française, membres non résidants .. ..	82
Election de M. Joachim Durand comme membre résidant .. .. .	82
Réception de M. Gerbod, Préfet du Gard, Président d'honneur .. .. .	85
Lettre de M. Maurice Genevoix, Secrétaire Perpétuel de l'Académie Française .. .. .	94
Réception de M. Joachim Durand, membre résidant .. .. .	98

## COMMUNICATIONS

M. André Nadal : Le Castellum .. .. .	71
M. le Pasteur Lhermet : Les Cent Jours à Nîmes	75
M <sup>e</sup> Edgar Tailhades : L'affaire du Collier de la Reine .. .. .	80
M. C. Lignières : Le sentiment religieux et le sens du miracle chez Goya .. .. .	82



<i>M. le Professeur Dupont : La Seigneurie d'Anduze-Sauve des origines à la fin du XII<sup>e</sup> siècle</i>	95
---	----

### HOMMAGES

<i>M. Ivan Gaussen : Sommières</i> .. .. .	71
<i>M. R. du Colombier : Catalogue de l'exposition Ménard</i> .. .. .	71
<i>Deux siècles de vie française en Corse</i> .. .. .	71
<i>M. René de Castries : Les ténèbres extérieures</i>	75
<i>Mme Jane Martinazzo-Gandin : Poèmes</i> .. .. .	75
<i>M. Marius Balmelle : Les mines de Villefort et de Vialas</i> .. .. .	80
<i>M. Alexandre Langlade : Poésies languedociennes</i> .. .. .	80
<i>M. Camille Lignières : Figures et thèmes hispaniques</i> .. .. .	97
<i>M. R. du Colombier : Léon Ménard, magistrat et écrivain nimois</i> .. .. .	97
<i>Les Bibliophiles nimois : Bulletin de l'année 1967-68</i> .. .. .	97





OBSEQUES de M. le CHANOINE GABRIEL GASQUE

13 JUILLET 1968

Les obsèques de M. le Chanoine Gabriel GASQUE, membre résidant, se sont faites le samedi 13 juillet 1968, à 10 heures, en la Basilique Cathédrale.

L'Académie était représentée par Mgr HOMS, M. le Chanoine THIBON, MM. NADAL, PANET et THEROND.

A l'issue de la cérémonie, Mgr HOMS a adressé au regretté défunt le dernier adieu de l'Académie.

**Allocution de Mgr HOMS :**

Il y a deux ans — deux ans à peine — nous recevions avec ferveur au sein de notre Académie de Nîmes notre très vénéré confrère, M. le Chanoine GASQUE.



Le jour même de la séance académique réservée à cette réception, j'ai compris, et d'autres avec moi, que M. le Chanoine GASQUE n'était plus M. le Chanoine GASQUE. Subitement, sournoisement, le mal l'avait frappé, irrémédiablement frappé dans son corps et dans ses facultés mentales. Ce soir-là, nous ne l'avons pas reconnu.



Mais nous l'avions connu bien avant cet affaïssement lamentablement progressif. Pour ma part, je l'ai



connu alors qu'il était tout jeune, un des plus brillants élèves de notre Petit-Séminaire. Je l'ai connu au Grand-Séminaire de Nîmes qu'il quitta au bout de deux ans pour celui de Saint-Sulpice, et pour conquérir ses grades académiques auprès de la Faculté des Lettres de Paris.

La guerre était là. Dès les premiers jours, il partit sur le front, affecté dans une Ambulance alpine jusqu'en 1918.

La guerre finie, avec le grade d'Officier et la Croix de guerre, il reste à Paris comme Directeur de division aux célèbres écoles Bossuet, Gerson et Fénelon, et comme Aumônier auxiliaire au Lycée Janson-de-Sailly. Il y prépare une thèse de Doctorat en théologie qu'il soutient brillamment.

Rappelé à Nîmes par Mgr GIRBEAU, il revient dans son diocèse d'origine. A Alès d'abord, comme Aumônier au Lycée, et, peu de temps après, aux deux Lycées de Nîmes, garçons et jeunes filles.

C'est là que vous l'avez connu. C'est là que nous l'avons tous connu, que nous l'avons apprécié à sa juste valeur et que nous l'avons entouré d'une respectueuse affection et d'une religieuse vénération. Affection, vénération, les deux mots du cœur et de l'âme profonde.

\*\*

Oui, pendant ses trente-cinq ans d'aumônier parmi nous, M. le Chanoine GASQUE fut aimé.

Aimé des très nombreux élèves qui, au fil des années, lui furent confiés. Ils n'ont pas oublié ses Cours d'Instruction religieuse, si clairs, si vivants. Ils n'ont pas oublié ses homélies des dimanches limpides et prenantes. Ils n'ont pas oublié ces messes de Saint-Maur, ces messes communautaires que suivaient aussi avec ravissement anciens élèves, parents, étrangers même. Ils n'ont pas oublié sa bonté foncière. Il n'était pas pour eux M. l'abbé, et plus tard M. le Chanoine. Pour tous, il était, et il était resté, le « Père » GASQUE.

\*\*



Nous l'aimions et nous le vénérions.

Eminente figure nimoise, il n'a pas seulement marqué profondément toute une génération de lycéens et de lycéennes, il était pour nous un modèle.

— Modèle de simplicité, d'une simplicité empreinte de pauvreté et de détachement pour tout ce qui touche aux biens matériels.

— Modèle de délicatesse, ayant le constant souci de ne froisser personne.

— Modèle de labeur. Auteur de plusieurs ouvrages et de multiples opuscules, collaborateur à de nombreuses revues pédagogiques, historiques, liturgiques, son rayonnement dépassait largement le cadre de l'Aumônerie de ses deux Lycées.

— Modèle de sainteté enfin ; par le don de soi aux autres. M. GASQUE était prêtre. Le vrai sacerdoce, qui est charité, ne peut être ni ne doit être un égoïsme. A moins d'être malhonnête et menteur, il est un don de soi. On est prêtre pour les autres. Les autres, ici, c'est Dieu et ce sont les âmes. Pas de souci de sa quiétude, pas de culte de son intérêt, pas de recherche d'une vaine gloire. On est prêtre pour les autres. On travaille pour les autres. Jamais pour soi... Formule brève, mais terriblement exigeante. On ne s'en doute pas, à la dire. On en est écrasé, à la vivre, à la vivre jusqu'à la fin. Il n'y a pour réaliser pareil programme que les mamans et les prêtres.

\*\*

Soyons certains que M. le Chanoine GASQUE a entendu, au seuil de la maison du Père, ces paroles de nos Saints Livres : « Luge ! C'est bien, bon et fidèle serviteur, c'est bien tout ce que tu as fait. Entre désormais dans la joie de ton Maître ».

---



SEANCE DU 11 OCTOBRE 1968

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de M. André BERNARDY, Président.

*Sont présents* : MM. le Conseiller Guillaume ABAUZIT, Dr E. DROUOT, ESCHOLIER, M<sup>e</sup> Octave HUGUES, Pasteur LAURIOL, Pasteur LHERMET, André NADAL, M<sup>e</sup> Jean ROGER, Henri SESTON, M<sup>e</sup> Edgar TAILHADES, M<sup>e</sup> FOSSE, Conseiller PANET, membres résidants ; M. le Professeur SANDVOSS, de Brunswick, membre correspondant ; M. Pierre HUGUES, Secrétaire Perpétuel.

*Sont excusés* : MM. DAVÉ, Professeur Maurice AUMERAS, Batônnier FABRE, FRAINAUD.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Une minute de silence est observée en hommage à M. le Chanoine Gabriel GASQUE, membre résidant, décédé en juillet dernier.

Le Secrétaire Perpétuel donne lecture de la lettre que lui a adressée M. le Pasteur LAURIOL lors de ce décès :

« ...Je tenais à vous dire combien m'avait attristé la mort de notre vénéré confrère, M. le Chanoine GASQUE. Son état de santé ne lui permettait pas d'être assidu à nos séances. Cependant je le rencontrais — dernièrement encore — allant à petits pas, mettre son courrier à la poste. Nous échangeions quelques paroles amicales. J'étais à même de comprendre



l'épreuve que représentait pour un esprit de sa valeur, sa distinction, sa culture, les limitations physiques de l'âge, les empêchements d'un corps qui, de maison devient prison. Et j'admirais davantage la sérénité souriante de sa vaillance et de sa foi... ».

En vertu de l'article 4 du règlement de l'Académie, M. le Professeur Maurice AUMERAS, Professeur honoraire à la Faculté des Sciences de Lyon, membre non résidant, devenu membre résidant surnuméraire par suite de sa récente domiciliation à Nîmes, occupera le fauteuil de M. le Chanoine GASQUE dont il devra prononcer l'éloge.

La Commission des anciens Présidents se réunira le 25 octobre à 16 heures pour entendre l'exposé des titres en vue de l'élection d'un membre résidant en remplacement de M. VELAY, ancien Maire de Nîmes, décédé en janvier 1967.

Il est décidé de procéder au remplacement de M. FLAUGERE, membre résidant décédé. Dans une prochaine séance, l'Académie fixera le délai pendant lequel les propositions de candidature pourront être reçues. Au préalable, il sera demandé à M. le Trésorier Payeur Général Honoraire MODESTE, membre non résidant, de faire connaître s'il est exact qu'il doit s'installer très prochainement à Nîmes ; dans l'affirmative, le fauteuil de M. FLAUGERE lui serait réservé.

L'Académie a reçu en hommage :

Ivan GAUSSEN — Sommières, Promenades à travers son passé, Préface de Lawrence DURRELL — Sommières — 1968 — 13,5 x 21 — 155 pages ;

ainsi que le Catalogue de l'Exposition consacrée à l'historien nimois Léon MENARD par M. le Procureur Général du COLOMBIER, et un Album intitulé « Deux siècles de Vie Française (1768-1968) » édité à l'occasion des fêtes du deuxième Centenaire du Rattachement de la Corse à la France, offert par M<sup>e</sup> BERENI, avoué à Nîmes.



M. André NADAL présente une communication sur « le Castellum ».

Successivement furent évoqués la polémique suscitée en 1966 au sujet du transfert dans la ZUP du monument romain, le refus formel de ce transfert du Ministère des Affaires Culturelles, l'occasion offerte pour essayer d'intéresser les autorités compétentes à sa mise à valeur c'est-à-dire suppression du mur et de la lourde grille le surmontant, formation d'un petit bosquet avec plantations diverses et installations d'un éclairage par réflecteurs le soir venu — mise en valeur, qui fut faite durant les premiers mois de cette année et dont l'inauguration officielle eut lieu le 3 juillet dernier.

La communication porta ensuite sur la description du Castellum, découvert en 1844 au cours de fouilles par l'archéologue nimois Auguste PELET (le second château d'eau antique connu en Europe a été découvert à Pompéi en 1903).

Après avoir traité de la question du matériau employé pour les tuyaux distributeurs qui suivant toute probabilité devait être le plomb, le conférencier indiqua qu'à côté des parties du Castellum qui ne soulèvent aucune difficulté il y en a d'autres qui sont sujettes à controverse quant à leur destination.

Le monument pose notamment trois véritables problèmes dont les données sont inscrites sur le sol même du bassin ou sur sa margelle :

1) Quelle était la fermeture éventuelle de l'aqueduc à son arrivée au bassin de distribution ? ;

2) Quel était vraiment l'objet du canal inférieur et des trois grosses bondes y débouchant ? ;

3) Quel était le rôle des six gros trous pratiqués dans les blocs de pierre affleurant le sol du bassin ?

Ces questions sont examinées longuement et prudemment.

M. André NADAL arrive à la conclusion que la fermeture du canal devait être formée de deux demi-vannes, l'une inférieure fixe, l'autre mobile. Pour le canal inférieur, il devait en plus de la vidange servir au nettoyage des égouts de la ville.

Quant aux six gros trous situés, en arc de cercle sur le sol du bassin, ils étaient assurément des trous



de scellement pour une barrière de métal dont l'objet pouvait être triple : arrêter peut être les impuretés bien que les eaux de la Fontaine d'Eure fussent claires, modérer l'impétuosité du courant, enfin donner à l'eau une certaine agitation qui l'aérait, les Romains considéraient meilleure l'eau aérée. A cette occasion fut regardée la question de la quantité journalière d'eau dont pouvait disposer chaque habitant de l'antique Némausus ; des calculs divers permettent d'avancer qu'elle devait être du même ordre de grandeur que celle de nos villes actuelles, à savoir quatre à cinq cents litres, quantité sans aucun doute beaucoup plus élevée que celle de Nîmes au moyen-âge.

D'autres points de moindre importance ont été indiqués ; entre autres l'emplacement de la loge du « castel-larius », gardien du château d'eau, l'arrêt définitif du fonctionnement de l'aqueduc vers le 9<sup>e</sup> siècle pour essayer d'intéresser les autorités compétentes à ce et surtout la découverte de fragments de tuyaux de plomb par dépôt de carbonate de calcium en suspension dans l'eau et montrant les lames concentriques de calcaire qui n'ont pu se former comme d'ailleurs les lames rectilignes et parallèles du canal du Pont du Gard, que par des interruptions de passage de l'eau pendant un temps relativement long, lors des sièges subis par Nîmes et entrepris par Thierry, fils de Clovis, par les Francs, les Wisigoths, les Arabes, les Normands.

M. André NADAL à la fin de sa communication souligna que, bien que le castellum fut un monument utilitaire comme le Pont du Gard auquel son sort a été si longtemps lié, il n'en fut pas moins construit en considération des règles de symétrie et d'harmonie et des lois des nombres chères aux architectes de la Grèce et de Rome.

La séance est levée à 18 heures 30.

---



SEANCE DU 25 OCTOBRE 1968

La séance est ouverte à 17 heures par M. André BERNARDY, Président.

*Sont présents* : MM. le Conseiller ABAUZIT, Colonel de BALINCOURT, Pasteur BRUNEL, Chanoine THIBON, Professeur DUPONT, ESCHOLIER, Maître Octave HUGUES, Pasteur LAURIOL, Inspecteur LIGNIERES, Pasteur LHERMET, André NADAL, Maître ROGER, SABLON, SESTON, THEROND, Mgr HOMS, Maître FOSSE, Conseiller PANET, CHASTANIER, membres résidants ; M. MODESTE, membre non résidant ; Sœur Chantal BEAUQUIER, membre correspondant ; M. Pierre HUGUES, Secrétaire Perpétuel.

*Sont excusés* : MM. DAVÉ, Docteur DROUOT, DOUËL, FRAINAUD, Bâtonnier FABRE.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le Président fait connaître que la Commission des Anciens Présidents donne avis favorable à la présentation de M. Joachim DURAND, Officier de la Légion d'Honneur, Directeur Honoraire au Ministère de la Marine, comme candidat au fauteuil de membre résidant rendu vacant par le décès de M. Etienne VÉLAY. Il donne lecture du rapport présenté par Maître TAILHADES sur les titres du candidat. Cette proposition de candidature est aussitôt inscrite sur le registre de présentation. Le vote aura lieu lors de la séance du 22 novembre.



Le Président fait également connaître que M. MODESTE, membre non résidant, étant sur le point de s'installer à Nîmes, le fauteuil de membre résidant de M. FLAUGERE lui est réservé. Il devra prononcer l'éloge de ce dernier.

L'Académie est invitée à assister aux cérémonies organisées par le « Souvenir français » à l'occasion de la fête des Morts. M. Pierre HUGUES, Secrétaire Perpétuel, représentera la Compagnie à ces manifestations.

L'Académie a reçu en hommage :

René de CASTRIES — Les ténèbres extérieures — Paris — J'ai lu — 1968 — 11 x 16 — broché — 184 pages ;

Jane MARTINAZZO-GANDIN — Poèmes — Montdidier-Carpentier — 1968 — 14 x 18,5 — broché — 24 pages.

M. le Pasteur Raoul LHERMET présente une communication sur « *les Cent-Jours à Nîmes* ».

Sur le plan national, les Cent-Jours (20 mars-28 juin 1815) peuvent s'expliquer par la remarque de Joseph Fouché : « En remontant sur le trône les Bourbons trouvèrent de l'appui dans les cœurs, mais non dans les intérêts ».

A Nîmes, la situation, en mars 1815, était plus compliquée que partout ailleurs. Depuis de nombreuses années, des heurts assez violents opposaient les révolutionnaires et leurs adversaires ainsi que les protestants en majorité favorables à Napoléon et les catholiques en général soutiens de la famille royale. Pendant la période anarchique des Cent-Jours la crise va prendre un caractère aigu et même sanglant.

La Restauration avait été accueillie avec enthousiasme par une partie de la population qui avait reçu le frère du roi, le futur Charles X, en organisant de grandes fêtes de quartiers. Cependant, derrière les apparences, il existait une opposition tenace qui n'admettait pas le régime des Bourbons. Certains lieux publics comme le café de l'Île d'Elbe ou l'Auberge du Cheval blanc servaient de rendez-vous aux bonapar-



tistes qui attendaient le retour de leur ancien chef avec confiance.

\*\*

Dans ces conditions le débarquement de l'ex-empereur va mettre le feu aux poudres. Une lutte s'engage dans les deux camps. Le duc d'Angoulême vient à Nîmes mais ne réussit pas à entraîner la population contre le Corse. C'est, au contraire, au cours d'un rassemblement d'officiers organisé au Jardin de la Fontaine que les « demi-soldes » mettent l'épée à la main crient : Vive l'Empereur, entraînant aussitôt la garnison militaire qui n'attendait que ce signe pour arborer la cocarde tricolore. La ville est désormais placée sous l'autorité napoléonienne et les partisans des Bourbon quittent la ville ou se tiennent dans l'ombre. Des banquets sont organisés, au milieu de la liesse générale, où l'on exalte les vertus de l'Empire et sa gloire. Le plus important d'entr'eux se déroule au Cours Neuf et compte plus de 1400 participants. Le général Gilly prend le commandement militaire et le Baron Rogiéri occupe la Préfecture.

\*\*

Il est certain cependant que l'issue de la lutte dépend presque uniquement du résultat des opérations militaires qui vont se dérouler entre les armées alliées et françaises. A vue humaine les chances de Napoléon sont faibles malgré son génie tactique. Il a disposé de trop peu de temps pour constituer une armée solide capable de résister à une coalition européenne.

D'ailleurs les royalistes pensent si bien que la partie n'est pas encore perdue que le Comte de Bernis et les Marquis de Montcalm et de Calvières débarquent de nuit à Aigues-Mortes le 16 juin pour prendre les leviers de commande dans le Gard dès que les circonstances le permettront. Leur arrivée coïncide à 4 jours près avec l'annonce de la défaite de Waterloo qui jette la consternation à Nîmes.

Certes, au point de vue militaire le général Gilly possède assez de troupes pour maintenir en place le



régime bonapartiste. Mais Beaucaire arbore le 26 juin le drapeau blanc et devient le centre de ralliement de tous les royalistes de la région. Le Conseil Municipal nimois comprend que toute résistance est désormais inutile et envoie une délégation à Beaucaire pour signer une trêve avec le Comte de Bernis.

\*\*

Pendant quelques jours, il y a un suspense. On peut hésiter. On ne sait pas si le roi de Rome, petit-fils de l'empereur d'Autriche ne remplacera pas son père déchu. Dès que le 13 juillet Louis XVIII reprend définitivement le pouvoir, aucun doute ne subsiste. Le général Gilly se retire alors dans les Cévennes et les autorités royalistes réoccupent la Préfecture. La mise en place du drapeau blanc sur le balcon de l'hôtel de Ville va provoquer une sérieuse émeute. Les soldats refusent de se soumettre et engagent le combat contre les forces royales venues de Beaucaire. Finalement, ils acceptent de quitter la ville sans leurs armes mais au cours de leur retraite sur la route d'Uzès dans la nuit, ils sont assaillis et un certain nombre d'entr'eux massacrés. Pendant quelques jours, le désordre règne dans les rues. On assiste à des fusillades, à des arrestations et à des pillages de maisons. C'est la terreur blanche qui commence alimentée surtout par les dissensions qui éclatent entre le Comité ultra du duc d'Angoulême qui siège à Toulouse et le gouvernement de Louis XVIII plus modéré.

\*\*

Ainsi la période des Cent-Jours survenue au moment où Nîmes était, depuis longtemps, un creuset bouillonnant de rancunes, de discordes et de passions, peut être considérée comme une page d'histoire qui s'inscrit dans le cadre humain typique de la ville.

A vrai dire on pouvait prévoir tout ce qui s'est passé : le comportement des Protestants hostiles à la royauté qui les avait brimés, des bourgeois opposés aux émigrés qui menaçaient leur pouvoir et leurs privilèges, de la noblesse provinciale que l'échafaud



avait épargnée et qui défendait la cause légitimiste avec une ardeur presque mystique et enfin celui de « la population ouvrière qui avait quelques années auparavant fort mal supporté les affronts infligés à ses prêtres réfractaires et qui réagissait maintenant sur le plan social contre le patronat protestant au joug trop lourd ». Il aurait fallu trouver des conducteurs avisés pour concilier ces intérêts contradictoires et empêcher les affrontements meurtriers. Malheureusement ils n'y ont pas été ou plutôt on ne les a pas cherchés.

Mais, (et le Pasteur Lhermet a terminé sur cette observation) quelle époque captivante que celle des Cent-Jours où des hommes et des femmes bravaient le danger et la mort pour défendre ce qui leur paraissait être un idéal sacré. Avec de tels actes de courage, une ville forge son destin à condition que les générations suivantes n'en tirent évidemment que des leçons de tolérance et de rapprochement mutuel.

Cette communication est suivie d'un débat.

La séance est levée à 18 heures 30.

---



# ACADEMIE DE NIMES

Créée par Lettres patentes du 10 Août 1682

16, RUE DORÉE

NIMES

—

ANNÉE 1969

—

## CONCOURS ANNUEL

—

*Sujet :*

### **La Garrigue Nimoise et ses transformations depuis 1939**

—

Le Concours est doté d'un prix de 500 NF et d'une médaille d'argent.

Chaque manuscrit doit comporter de 30 à 40 pages dactylographiées (format ordinaire ; 35 lignes à la page).

Le manuscrit ne doit pas porter de signature ; le nom du candidat est placé dans une enveloppe, épinglée au manuscrit ; un signe de reconnaissance (dessin, devise) doit figurer sur le manuscrit et l'enveloppe.

L'étude doit être inédite et ne reproduire, en aucun cas, un travail déjà publié ou rendu public.

Elle doit être adressée, au plus tard au milieu de novembre, au Président de l'Académie, 16, Rue Dorée à Nimes. Elle sera conservée dans les Archives de l'Académie.

Les résultats du Concours sont officiellement proclamés au cours de la séance publique de janvier.

La récompense est alors remise au lauréat par le Président.

La substance du manuscrit primé sera communiquée à la presse et le texte pourra être publié dans les Mémoires de l'Académie.





SEANCE DU 8 NOVEMBRE 1968

La séance est ouverte à 17 heures par M. André BERNARDY, Président.

*Sont présents* : MM. le Colonel de BALINCOURT, Pasteur BRUNEL, Professeur DUPONT, Docteur DROUOT, ESCHOLIER, Maître Octave HUGUES, Pasteur LAURIOL, Pasteur LHERMET, NADAL, Docteur PARADIS, Maître ROGER, SABLOU, SESTON, Maître TAILHADES, Jean THEROND, FRAINAUD, Mgr HOMS, Maître FOSSE, CHASTANIER ; M. Pierre HUGUES, Secrétaire Perpétuel.

*Sont excusés* : MM. le Conseiller ABAUZIT, DAVE, DOUËL, Professeur AUMERAS, Inspecteur LIGNIERES, Conseiller PANET, Bâtonnier FABRE.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. le Professeur Maurice AUMERAS, membre non résidant devenu membre résidant en surnombre depuis son installation à Nimes. M. le Professeur AUMERAS accepte de succéder à M. le Chanoine GASQUE dont il prononcera l'éloge. De même, le Président donne connaissance à la Compagnie d'une lettre de M. WEBER, Maire de Brunswick, membre honoraire, qui se propose d'assister à l'une de nos séances lors de son prochain séjour à Nimes.

Le Président est invité par M. le Préfet du Gard aux fêtes du Cinquantième Anniversaire de l'Armistice 1918 : Exposition, cérémonie de la Flamme, Revue



militaire. M. HUGUËS, Secrétaire Perpétuel, le représentera à ces manifestations.

L'Académie a reçu en hommage, « en souvenir de l'historien de Nîmes MENARD », de M. Marius BALMELLE, Président honoraire de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Lozère, Lauréat de l'Institut :

Marius BALMELLE — Les mines de Villefort et de Vialas — 15,5 x 24 — feuillets — 6 pages.

M. SESTON fait don à la bibliothèque de l'Académie de deux exemplaires de l'ouvrage suivant :

Poésies languedociennes d'Alexandre Langlade (1820-1900) — Lansargues — Germain Langlade — 1906 — broché — 371 pages.

Le Président annonce que la Commission du Concours annuel s'est réunie et a choisi le sujet suivant : « La garrigue nimoise et ses transformations depuis 1939 ». Les manuscrits devront être envoyés à l'Académie avant le 15 novembre 1969.

Maître Edgar TAILHADES présente une communication sur « *l'Affaire du Collier de la Reine* », cette célèbre affaire qui, par sa résonance, eut en France, dans un pays agité par les ferments révolutionnaires et les hostilités aux principes monarchiques, les plus considérables effets.

L'orateur définit le décor d'une société légère et pimpante qui, avant de mourir, voulait donner au monde le spectacle de la plus ravissante féerie. Il campa les personnes qui, dans le procès, allaient jouer un rôle important : le cardinal de Rohan, aux imprudences inconcevables ; Mme de la Motte, intrigante et belle, descendante des Valois, dont l'imagination vive et l'absence de scrupules allaient pour un temps faire merveille ; son mari accommodant, Ritaux de Vilette, l'inimitable faussaire ; la blonde Nicole de Guet dont la ressemblance avec la reine Marie-Antoinette permit la plus extravagante comédie ; les joailliers de la couronne, Bœhmer et Bassenge, crédules à sou-



nait ; les comparses à qui Mme de la Motte, ingénieuse et rouée, avait su, avec intelligence, donner les missions nécessaires pour que s'accomplissent la plus audacieuse escroquerie.

Toutes les péripéties de cette dernière furent décrites et expliquées par M<sup>e</sup> Edgar TAILHADES avec beaucoup de précision et de clarté.

Le procès fut ensuite raconté : l'arrestation des principaux coupables, l'instruction qui les opposa dans des confrontations parfois dramatiques, les audiences où les magistrats secoués par les influences qui s'exerçaient sur eux et leur esprit partisan, n'offrirent jamais le probant exemple de la sérénité de la justice.

Le conférencier, en terminant, dégagea les erreurs commises par le roi et Marie-Antoinette qui se laissèrent trop souvent, au moment où l'affaire fut déclenchée, emporter par un ressentiment, légitime sans doute, mais qui devait susciter notamment contre la reine, des haines qui l'accompagnèrent jusqu'à l'échafaud.

Il tira, enfin, les enseignements de ce procès qui éclata dans le ciel du Trianon, avec la soudaineté de la foudre et devait apparaître comme un des prodromes de la révolution.

La séance est levée à 18 heures 30.

---



## SEANCE DU 22 NOVEMBRE 1968

La séance est ouverte à 17 heures par M. André BERNARDY, Président.

*Sont présents* : MM. le Colonel de BALINCOURT, Pasteur BRUNEL, Chanoine THIBON, Professeur DUPONT, Docteur DROUOT, ESCHOLIER, Maître Octave HUGUES, Pasteur LAURIOL, Inspecteur LIGNIERES, Pasteur LHERMET, André NADAL, Maître ROGER, Mgr HOMS, Conseiller PANET, CHASTANIER, membres résidants ; M. Pierre HUGUES, Secrétaire Perpétuel.

*Sont excusés* : MM. le Conseiller ABAUZIT, DAVE, DOUËL, Professeur AUMERAS, Maître TAILHADES, FRAINAUD, Bâtonnier FABRE, SESTON.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Une minute de silence est observée en l'honneur de trois membres non résidants récemment décédés : M. le Chanoine BERAUD, M. Robert de JOLY et M. Jean PAULHAN, de l'Académie Française.

Toutes les conditions statutaires étant remplies, il est procédé à l'élection d'un membre résidant au fauteuil laissé vacant par le décès de M. Etienne VELAY. M. Joachim DURAND, Officier de la Légion d'Honneur, Directeur Honoraire au Ministère de la Marine Nationale, est proclamé élu.

Monsieur Camille LIGNIERES présente une communication intitulée « *Le sentiment religieux et le sens du miracle chez Goya* », dont voici le résumé :

Ce géant de la peinture qu'est Goya est, comme on l'a appelé « le dernier des vieux maîtres et le pre-



miers des modernes » ; le dernier des vieux maîtres, mais qui rompra avec l'académisme et le conventionalisme ; le premier des modernes par sa peinture hardie et même révolutionnaire.

Cette audace picturale il l'a transportée dans les sujets religieux qu'il a abordés, tout au moins dans certains d'entre eux, surtout à la fin de sa vie ; et il y a pleinement réussi.

A telle enseigne qu'on peut se demander si Goya était, comme on l'affirme généralement, incroyant, antireligieux ou athée.

Sans doute Goya a-t-il vécu en plein « siècle des lumières ». Il fréquentait les milieux « afrancesados » et libertins. Dans ses peintures, dans ses gravures, en particulier dans ses « Caprices », il ne s'abstenait pas d'attaques contre les moines, les prédicateurs, la justice du Saint-Office... Il était peuple et partageait les mœurs libres du peuple. Introduit à la Cour, il en adoptera les mœurs dissolues ; sa liaison avec la duchesse d'Albe le prouve...

Et pourtant, si l'on en croit son ami Zapater, il ne parviendra jamais à l'athéisme qui était la maladie d'un siècle voué au scepticisme. On peut au contraire affirmer que ses deux plus grandes œuvres d'inspiration religieuse, comme « La dernière communion de San José de Calasanz » et « Le Christ au jardin des Oliviers » ne pouvaient être peintes que par un homme qui comprenait les sentiments religieux d'un certain nombre de ses contemporains, et qui les éprouvait lui-même, surtout à la fin de sa vie. N'oublions pas que sa surdité le retranchait du monde, et qu'il était livré à d'obsédantes pensées, que sa méditation favorisait par ailleurs l'évocation de son enfance religieuse aragonnaise et le rejaillissement d'une ferveur toujours latente dans une âme espagnole.

Goya peintre religieux est souvent méconnu ; parfois il est même passé sous silence. Il faut avouer qu'un certain nombre de ses peintures religieuses ne peuvent être tenues pour des œuvres exceptionnelles, surtout quand on y perçoit les traces d'un académisme encore dans le goût du jour et dont il faut bien penser que Goya ne voulait pas se déprendre pour



arriver à se faire connaître et à se créer une situation brillante.

Devenu peintre de la Cour, Goya s'abandonnera à son démon intérieur, en particulier dans les fresques de San Antonio de la Florida qui est un immense chef-d'œuvre. Goya y décrit un miracle bien connu de la vie de St-Antoine de Padoue, celui où le Saint adjure un mort, au nom du Christ, de révéler le nom de celui qui l'a assassiné. La scène a, comme témoins, une foule de spectateurs, hommes et femmes du peuple, enfants, vieillards, mendiants et prophètes... dont les attitudes diverses révèlent les sentiments qu'ils éprouvent en présence du miracle. Goya a traduit tout cela avec une incroyable audace, introduisant le réalisme humain dans le mysticisme religieux.

Les réussites dans la peinture religieuse ne seront pas toujours aussi éclatantes. Sa « Trahison de Judas » et plus encore ses « Saintes Justine et Rufine » indiquent qu'il n'atteint au chef-d'œuvre que lorsqu'il est vraiment inspiré par le sujet qu'il traite.

C'est ce qui s'est produit pour les deux beaux tableaux déjà cités : « La dernière communion de San José de Calasanz » et « Le Christ au Jardin des Oliviers », œuvres peintes par Goya en 1819, c'est-à-dire dans les dernières années de sa vie.

Il fallait que Goya comprît et éprouvât lui-même la ferveur religieuse des personnages qu'il peignait pour la traduire aussi profondément, aussi dramatiquement même qu'il l'a fait. Et l'on peut soutenir, contre maints critiques d'art, que, par ses interprétations mystiques, Goya révèle, dans de telles œuvres, une puissance spirituelle aussi originale que celle dont le Greco ait fait montré par d'autres procédés, deux siècles auparavant.

Le Vice-Président du Cercle Nimois d'Etudes Hispaniques, M. BLANCOU, qui possède une collection de plus de neuf cents diapositives représentant la quasi-totalité de l'œuvre de Goya, avait bien voulu prêter son concours à cette séance en illustrant la communication de M. LIGNIERES par la projection de très nombreuses photographies en couleurs.

La séance est levée à 18 heures 45.



SEANCE DU 6 DECEMBRE 1968

La séance est ouverte à 17 heures par M. André BERNARDY, président, en présence de M. GERBOD, Préfet du Gard, président de droit de l'Académie.

Sont présents : M. le Colonel de BALINCOURT, M. le Professeur BRUNEL, M. le Chanoine THIBON, M. le Professeur DUPONT, M. le Dr DROUOT, M. l'Inspecteur LIGNIERES, M. André NADAL, M. Henri de REGIS, Maître ROGER, M. SABLOU, M. SESTON, M. FRAINAUD, Mgr HOMES, Maître FOSSE, M. le Conseiller PANET, M. CHASTANIER, membres résidants ; M. Pierre HUGUES, Secrétaire perpétuel.

Sont excusés : M. le Conseiller ABAUZIT, M. le Pasteur BRUNEL, M. DAVET, M. DOUEL, M. ESCHOLIER, Maître Octave HUGUES, M. le Pasteur LAURIOL, M. le Professeur AUMERAS, M. le Pasteur LHERMET, M. Jean THEROND, M. le Bâtonnier FABRE.

M. André BERNARDY souhaite la bienvenue à M. le Préfet GERBOD :

Monsieur le Préfet,

Mes confrères et moi-même sommes particulièrement heureux d'accueillir aujourd'hui M. le Préfet du Gard dans l'Hôtel de l'Académie de Nimes ; car vous êtes de droit, Monsieur le Préfet, notre Président



d'Honneur ; mais même il n'en serait pas ainsi que notre satisfaction n'en serait pas diminuée.

Président d'Honneur, vous l'êtes en vertu de l'article 9 de nos statuts qui ont été approuvés le 6 août 1888 par le Président Carnot lui-même, décret qui a fait suite à un décret antérieur du 11 décembre 1871 signé par M. Thiers ; on est même surpris qu'en cette période particulièrement troublée de 1871 les plus hautes autorités du l'ETAT aient pris le temps de s'occuper de l'Académie du Gard qui à cette époque est redevenue l'Académie de Nimes.

Cette mutation de nom m'amène tout naturellement à vous faire un bref historique de notre Compagnie, historique que j'emprunte d'ailleurs aux textes rédigés par notre éminent confrère M. Dupont que vous allez entendre tout à l'heure.

L'Académie de Nimes doit ses origines, comme l'Académie française, à une réunion libre de lettrés et de savants à laquelle son animateur César de Fayn, Marquis de Péraud, ancien Maréchal des Camps et des Armées du Roi, « homme d'esprit autant que gentilhomme » donne bientôt l'allure, dans la seconde moitié du 17<sup>me</sup> siècle, d'un cercle littéraire de qualité.

La renommée, dont elle ne tarde pas à jouir, l'incite à solliciter l'investiture officielle du Souverain. Louis XIV, répondant à ce légitime désir, sanctionne cette reconnaissance par les lettres patentes du 10 août 1682. Ce document capital, qui constitue le vrai titre de noblesse de notre groupement, lui confie le titre d'Académie royale de Nimes, avec pour les Académiciens, les honneurs, privilèges, facultés, franchises et libertés dont jouissent ceux de l'Académie française. Elle comprendra 26 membres et aura un sceau « avec telle figure qui lui plaira ».

Ainsi établie, l'Académie royale se met à l'œuvre et s'adonne à des travaux d'ordre littéraire, historique et archéologique animée par son premier protecteur, l'évêque de Nimes, Jacques Séguier de la Veyrière. Quelques années plus tard Mgr Fléchier, un des prélats les plus brillants du siècle, déjà membre de l'Académie française, dont l'influence à la Cour était grande, obtient que l'Académie de Nimes soit associée à



l'Académie française et cette dernière, par délibération du 2 octobre 1692, stipule « que les députés de la Compagnie nimoise venant dans la nôtre seront assis au haut de la table et qu'ils seront reçus à l'entrée de la première salle où notre Compagnie s'assemble et conduits par ceux des Messieurs qu'aura commis M. le Directeur ».

Ces décisions ne restent pas lettre morte et plusieurs représentants de l'Académie de Nîmes sont reçus solennellement par leurs confrères parisiens.

Dans la suite, notre Compagnie est éprouvée par les rigueurs de la politique religieuse de Louis XIV et par les mesures qui suivent la Révocation de l'Edit de Nantes ; ses représentants protestants sont obligés de prendre le chemin de l'exil ; les séances par ailleurs sont irrégulièrement suivies.

A la mort de Louis XIV, en 1715, elle se disperse et pendant près d'un demi-siècle on n'entend pratiquement plus parler d'elle.

En 1752, elle peut assurer le regroupement de ses membres et pendant la seconde moitié du 18<sup>me</sup> siècle elle connaît une phase particulièrement brillante : rétablie suivant les formules de son ancien statut elle s'ouvre largement aux nouveaux courants d'idées qui se répandent dans le royaume et se pénètre de l'esprit philosophique, animé lui-même par une forte vague de libéralisme et de tolérance.

Quelques-uns de ses membres s'imposent par la qualité de leurs travaux : Léon Ménard avec son Histoire de Nîmes en sept volumes, Jean-François Séguier, parfait honnête homme au sens du 18<sup>e</sup> siècle qui légua toutes ses richesses à l'Académie. Il faudrait encore citer les noms de Boissy d'Anglas, du chimiste Chaptal, de l'astronome de Montgolfier l'Aîné, du fabuliste Florian, et j'en passe.

L'Académie commence à publier le recueil de ses travaux ; elle met au concours chaque année un certain nombre de sujets dotés de prix, tradition qui va reprendre prochainement mais qui avait été interrompue à cause de son impécuniosité ; elle tient annuellement une séance publique à laquelle sont convoqués les autorités urbaines et municipales ; la prochaine de



ces séances aura lieu vraisemblablement fin janvier, à laquelle bien entendu vous serez invité.

Au moment de la Révolution française, plusieurs de ses membres sont élus députés aux Etats Généraux tels que Rabaut St-Etienne qui devait être Président de la première Assemblée.

Mais la Convention, peu favorable aux aspirations culturelles, supprime toutes les Sociétés savantes par la Loi du 3 août 1793 et la Maison Séguier, lieu des réunions de l'Académie de Nîmes, est vendue comme bien national.

Le Consulat rétablit en 1801, le 25 Thermidor, An 9, sous le nom de Lycée du Gard, l'ancienne Académie, dont le statut est modifié mais dont les dispositions n'altèrent pas la structure.

Et c'est ainsi qu'en 1878, notre Compagnie redevient Académie du Gard et, dix ans après, Académie de Nîmes comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure. Elle comprend soixante membres, divisés en deux classes : l'une trente-six membres résidants et l'autre vingt-quatre membres non résidants ; le nombre des membres correspondants étant illimité.

L'Hôtel où nous siégeons est notre propriété et il a pu être restauré très récemment grâce à la libéralité de l'un de nos Membres regretté, M. le Marquis de Lordat ; mais, vous avez pu le constater, les aménagements intérieurs ne sont pas encore tout à fait terminés.

Voilà, Monsieur le Préfet, très brièvement exposé, le passé de notre Compagnie. Il fut brillant ! Nous nous efforçons quant à nous d'en être dignes aujourd'hui.

Je vais maintenant vous céder le fauteuil présidentiel en vous renouvelant encore une fois tout le plaisir que nous avons à vous voir au milieu de nous en espérant d'ailleurs que votre Présidence passagère d'aujourd'hui ne sera pas la dernière.



M. le Préfet GERBOD répond à M. BERNARDY :

Soyez persuadé, Monsieur le Président, que j'apprécie grandement l'honneur insigne que me fait votre Assemblée en me recevant aujourd'hui en son sein.

Voici une Compagnie illustre entre toute, fille aînée de l'Académie Française dont elle partage les privilèges, franchises et facultés, qui s'est honorée de compter soit comme membre résidant ou non résidant, soit comme membre associé, nombre et nombre de littérateurs, et de savants, tant de ceux qui honorèrent la pensée française dans ses expressions les plus diverses, et qui ouvre généreusement ses portes à un préfet qui n'a rien publié, rien écrit que quelques rapports voués à l'obscurité du cartonier, ou quelques discours de circonstance plus remarquables par la sincérité qu'ils exprimaient que par l'originalité d'un esprit à qui l'on demandait surtout de n'en pas avoir et de se bien contrôler.

soixante membres dont trente-six habitant Nîmes, tel est depuis très exactement un siècle la ration de célébrité que l'Académie s'est accordée à elle-même. Cette limitation peut paraître sévère et il est très vraisemblable que dans l'horizon qu'elle embrasse votre Compagnie eut pu découvrir une plus grande somme de savoir. Mais la rigueur même qui préside à ses choix leur assure une qualité particulière qui rend plus précieuse encore la faveur que vous me faites à l'instant.

Certes, une telle distinction ne va pas à l'homme mais à sa fonction ; pourtant il m'est difficile de dissocier l'une de l'autre et le premier souffre toujours quand la seconde est attaquée. Aussi se réjouit-il quand elle est exaltée.

En accordant au représentant du Gouvernement le privilège d'être de droit son Président d'honneur, votre Compagnie n'a pas seulement voulu renouveler l'éclatant précédent de 1635 ; affirmer une fidélité sans



taille à ses origines. Elle a désiré également situer son action sur le plan élevé de l'intérêt et de la gloire de la Nation. Un savant n'appartient pas à soi-même mais à son génie, il n'est l'homme ni d'une ville ni d'une province, mais celui d'un Etat et plus largement même celui d'une génération. Vos prédécesseurs l'ont bien senti qui ont tenu à s'assurer les concours des hommes les plus éminents de leur temps, même s'ils avaient vu le jour ailleurs que dans le Gard.

L'alliance que vous avez conclue avec le Gouvernement légitime de la France, quel qu'il soit, montre bien que votre œuvre transcende toute politique, toute philosophie, qu'elle se situe non sur le terrain de ce que l'on appelle aujourd'hui l'engagement et qui n'est que le parti-pris, c'est-à-dire le contraire du libre examen, mais sur celui de l'universalité du savoir, la seule contestation que vous admettiez étant celle de l'erreur.

Le champ de vos investigations est immense, puisqu'aux termes de vos statuts, il englobe tout à la fois les lettres et les beaux-arts, les sciences et leurs applications, et en général tout ce qui peut tendre au progrès du beau et à la pratique du bien.

Pourtant, d'un vaste domaine, il m'a semblé que vous cultiviez avec une particulière prédilection le carré de l'histoire. Et comme je vous comprends ! L'observation du passé est un enrichissement incomparable, car tout document, si résiduel soit-il, est le grain précieux d'un filon que l'on n'a jamais fini d'exploiter ; par les réflexions qu'elle suggère, sa connaissance creuse l'avenir, dans le temps même qu'elle comble nos actuelles lacunes.

J'ai assisté certain jour à l'audition d'un récital donné au soir de sa vie par le violoniste Georges Enesco. A l'entracte, j'allai le complimenter dans sa loge ; c'était une petite salle de province et une bien pauvre loge, entendez quatre murs blanchis à la chaux, meublée de deux chaises boiteuses. Le maître vieilli était là, comme accablé par la solitude car personne d'autre que moi n'avait pensé à le visiter. Pourtant son regard s'éclaira et il parut heureux dès que j'eus prononcé le nom de Bach : Ah, dit-il, Bach, il y a tout dans Bach : c'est l'alpha et l'oméga de la musique !



et pendant tout le temps que dura l'entracte, Enesco entreprit de me démontrer qu'il n'existait aucun accord, aucune dissonnance, aucun rythme si syncopé soit-il que l'on trouve dans les rag-times, les outrances même de la musique moderne, qui ne trouvât sa correspondance, sinon son origine, dans l'œuvre du cantor ! Il est vrai, qu'à cette époque la musique dite concrète n'était pas encore répandue.

Eh bien, je crois que l'on peut dire de l'histoire ce qu'il disait de l'œuvre de Bach. Somme de toutes les expériences humaines, elle est sûrement l'alpha et l'oméga de la pensée.

Bien sûr, il y a plusieurs façons de concevoir et d'aborder l'histoire : il y a d'abord une façon pessimiste que j'ai vu exposer dans un très beau livre qui parle de musées. L'auteur prétend que lorsque le présent est trop lourd, il est deux moyens de s'en débarrasser : le futur et le passé. Les philosophes tel Platon choisissent souvent le futur. Les historiens eux chercheraient dans l'autrefois un refuge : « C'est dit cet auteur, lorsque les hommes sentent l'écoulement d'une civilisation qu'ils s'intéressent à son histoire et la force des idées ne se révèle à eux que quand leur règne va finir ».

Je ne partage pas cette opinion et ne tiens pas pour assuré qu'il faille s'écrier avec Valéry : « Adieu fantômes, le monde n'a plus besoin de vous ! ».

J'entends bien que l'histoire est la science des faits qui ne se produiront pas deux fois. J'admets aussi, et c'est là une opinion personnelle, qu'il n'y a pas, contrairement à ce que l'on a enseigné très largement depuis deux siècles, de véritables lois historiques. Il n'y a que des événements qui eussent pu être tout autres. Ils sont parfois liés entre eux, mais ces liaisons ne sont ni continues ni nécessaires.

Grouchy eut pu arriver avant Blücher. Hitler aurait pu ne pas exister ; peut-être aurait-il pu, s'il n'eut perdu du temps, envahir l'Angleterre. Lénine aurait pu être arrêté dans son wagon plombé et passé par les armes. Les atomistes allemands auraient pu devancer les américains.

Rien de tout ce qui est arrivé n'était fatal : il n'y



a pas de déterminisme absolu et c'est pourquoi la prospective est une science si incertaine, un fait imprévu, une idée nouvelle pouvant remettre en question les choix les plus fondamentaux. Mais ce qui demeure, ou du moins n'évolue que lentement ; c'est l'homme et son comportement dans un milieu donné, en face d'une situation définie ; aussi cet homme nous est-il cher car nous le sentons proche de nous ; quelle que soit son ancienneté, il est de notre race, ou mieux encore il est nous-même projeté sans altération dans un temps négatif.

En m'invitant à m'asseoir à vos côtés, vous m'avez proposé de parcourir avec vous ce jardin de la permanence. J'espère pouvoir répondre souvent à votre convocation, car je suis sûr d'y trouver agrément et profit, et jusque dans l'exercice même de mon métier je suis convaincu que, parmi tant d'autres leçons, l'évocation de certains faits de l'histoire m'aidera à comprendre et à agir.

L'accélération des moyens de communication entre les intelligences, a engendré un très vaste et dangereux bouillonnement des jeunes esprits. Ils ne sont pas responsables. Au sortir de la plus odieuse des guerres, éduqués dans le mépris de leur sang et la honte d'une défaite, ils n'ont trouvé pour maîtres à penser que ceux qu'enseignent la violence et la haine, l'ivresse du désespoir, le culte du non être, dans une xénophylie inconditionnelle. La France est malade des mauvaises drogues qu'elle a absorbées. J'appelle de tous mes vœux le sursaut national qui remettra toutes valeurs à leur place. Cela est possible car la jeunesse est éternelle dans sa diversité, permanente dans ses vertus, contingente dans ses pensées.

Puissent les exemples que nous découvrons dans un passé qui fut lui aussi très souvent agité, nous servir de fil d'Ariane pour sortir du labyrinthe des philosophies de l'erreur et du paradoxe.

Messieurs, j'ai trop longtemps abusé de votre patience et j'ai crainte d'être rappelé à l'ordre. Platon dans les jardins d'Academos ne laissait jamais ses dis-



ciples s'éloigner du sujet. Je dois battre ma coulpe et restituer à votre Président une parole qu'il m'a si imprudemment confiée.

Mais je tiens dans une ultime démarche, à réitérer les remerciements que j'exprimais au début de mon propos : la fréquentation des esprits éminents est une joie de l'âme autant qu'un sujet de fierté. Je vous sais gré de me les avoir procurés.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté, puis le Secrétaire perpétuel communique à la Compagnie la lettre qu'il a adressée à M. Maurice GENVOIX, Secrétaire perpétuel de l'Académie Française, et la réponse qu'il en a reçue.

#### ACADEMIE DE NIMES

Nimes, le 18 novembre 1968  
1, rue Villeperdrix.

Monsieur le Secrétaire Perpétuel,

J'ai l'honneur de vous exposer ce qui suit :

Notre Compagnie, créée par lettres patentes du 10 août 1682, a été, le 2 octobre 1692, admise dans votre alliance, et vous avez alors décidé que les députés de l'Académie de Nimes venant dans l'Académie française « seront assis au bout de la table, et qu'ils seront reçus à l'entrée de la première salle où l'Académie s'assemble et conduits par ceux de Messieurs qu'aura commis M. le Directeur ».

Un de nos confrères désirant nous représenter à l'une de vos prochaines séances solennelles, je vous serais très reconnaissant de bien vouloir me faire connaître quelles formalités nous devons remplir pour qu'il puisse user de ce privilège.

Avec l'expression de mes remerciements, je vous prie de bien vouloir accepter, Monsieur le Secrétaire perpétuel, l'hommage de ma très respectueuse considération.

Le Secrétaire Perpétuel,  
Pierre HUGUES.

A Monsieur le Secrétaire perpétuel  
de l'Académie française  
Quai Conti  
PARIS



ACADEMIE FRANÇAISE  
23, Quai de Conti, VI<sup>e</sup>  
*Le Secrétaire Perpétuel*

Paris, le 26 novembre 1968

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Vous avez bien voulu me faire part de l'intention exprimée par un membre de votre Compagnie d'assister, comme délégué de l'Académie de Nîmes, à une des prochaines séances solennelles de l'Académie française.

Nous nous en réjouissons particulièrement. Le Bureau de l'Académie sera heureux d'accueillir votre confrère à l'occasion, par exemple, de notre séance publique du 19 décembre prochain.

Ces séances publiques, vous le savez, ont lieu sous la Coupole et non plus, comme c'était le cas en 1692, au Louvre. Il n'y a plus de table, mais des fauteuils rangés en hémicycle.

Il ne sera donc pas possible de respecter à la lettre le protocole prévu le 2 octobre 1692. Du moins aurons-nous à cœur de témoigner au délégué de votre Académie les marques de notre cordiale et toujours fidèle confraternité.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire perpétuel, l'expression de ma considération distinguée et de mes sentiments tout dévoués.

Maurice GENEVOIX.

A Monsieur Pierre HUGUËS  
Secrétaire Perpétuel  
de l'Académie de Nîmes  
NIMES - 30



M. le Professeur André DUPONT présente ensuite une communication sur « *La Seigneurie d'Anduze-Sauve, des origines à la fin du XII<sup>e</sup> siècle* », dont voici le résumé :

La Seigneurie d'Anduze-Sauve, dont il est difficile, faute de documents précis, de déterminer les véritables origines, paraît s'être constituée, dès les premières années du X<sup>e</sup> siècle, au contact du castrum andusiense et dans le cadre de la vicaria andusiensis, elle-même établie dans les limites du Comté de Nîmes. On ne saurait en attribuer la fondation à ce defensor Fredelon, vassus comitis, signalé dans des plaids de 915 et 928, mais il faut, sans doute, penser qu'elle s'est constituée sous l'impulsion d'une personnalité énergique, désireuse de substituer à une fonction administrative un état d'hérédité et d'indépendance.

Le véritable animateur de la Seigneurie reste Bernard d'Anduze, qui s'efforce d'accroître ses domaines en direction de la montagne par les vallées supérieures des Gardons et, du côté du bas-pays, en bordure de la Vicomté de Nîmes (viguerie de Sauve, suzeraineté sur Lunel), mais sans pouvoir s'imposer sur l'episcopatus nîmois. A sa mort (1029), les biens domaniaux sont répartis entre ses deux fils issus de deux mariages : Almérade, fils d'Ermengarde, reçoit les domaines de la région d'Anduze, Bermond, fils de Garsinde, reçoit ceux de la région de Sauve, sans que cette répartition provoque entre eux des conflits d'intérêts. Bernard III d'Anduze qui peut réaliser l'unité seigneuriale, guide avec beaucoup d'habileté et d'énergie l'ascension de sa maison et arrive à prendre rang parmi les seigneurs les plus influents du Midi. Sa mort, en 1135, ouvre dans l'histoire de la maison d'Anduze une période confuse et mal connue, au cours de laquelle n'apparaissent que des personnalités sans relief, mais une œuvre de restauration et de relèvement s'affirme sous Bernard VI d'Anduze, entre 1174 et 1195, qui s'introduit dans les seigneuries d'Alès et de Sommières, consolide territorialement ses domaines, les dote d'une armature militaire et administrative, et les associe au mouvement économique dans l'esprit du



renouveau qui se dessine à la fin du XII<sup>e</sup> siècle. A cette date, la Seigneurie d'Anduze-Sauve s'est évadée de son étroite montagnarde, elle s'est fortifiée à tous points de vue et elle peut embrasser de plus vastes horizons, tandis que ses représentants, qui ont su rester fidèles à une ligne de conduite, comptent parmi les barons les plus influents du Midi.

La séance est levée à 18 h 45.



SEANCE DU 20 DECEMBRE 1968

La séance est ouverte à 17 heures par M. André BERNARDY, président.

*Sont présents* : M. le Conseiller G. ABAUZIT, M. le Colonel de BALINCOURT, M. le Pasteur BRUNEL, M. le Professeur DUPONT, M. le Dr DROUOT, M. ESCHOLIER, M. le Pasteur LAURIOL, M. l'Inspecteur LIGNIERES, M. le Pasteur LHERMET, M. André NADAL, M. le Dr PARADIS, Maître ROGER, M. SESTON, Me TAILHADES, M. FRAINAUD, Mgr HOMS, Maître FOSSE, M. le Conseiller PANET, M. CHASTANIER ; membres résidants ; M. Pierre HUGUES, Secrétaire Perpétuel.

*Sont excusés* : M. le Chanoine THIBON, M. DAVE, M. DOUEL, Maître Octave HUGUES, M. le Professeur AUMERAS, M. Jean THEROND, M. le Bâtonnier FABRE.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

L'Académie a reçu en hommage :

Robert du Colombier — Léon Ménard, Magistrat et Ecrivain Nimois. Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la Cour d'Appel de Nimes le 16 septembre 1968. Sans lieu ni date - 15,5 x 23,5 - agrafé - 32 pages.

Les Bibliophiles Nimois — Bulletin de l'année 1967-1968 - Peladan, Uzès - 1968 - 13,5 x 21 - agrafé - 56 p.

C. Lignières — Figures et thèmes hispaniques - Peladan, Uzès - 1968 - 13,5 x 12,5 - broché - 252 pages.



Le Président dépose ces ouvrages sur le Bureau de la Compagnie.

L'Académie procède ensuite à la réception de M. Joachim DURAND récemment élu membre résidant pour occuper le fauteuil laissé vacant par le décès de M. Etienne VELAY.

Le Président s'adresse à M. Joachim DURAND en ces termes :

Monsieur,

L'une des attributions les plus agréables pour un Président d'Académie est assurément de recevoir un nouveau confrère. J'avais été privé de ce plaisir au cours des onze premiers mois de ma Présidence, mais un heureux concours de circonstances me vaut aujourd'hui, au terme même de mon mandat, de vous accueillir au sein de notre Compagnie et je ne cherche vraiment pas à dissimuler le plaisir qui est le mien.

Vous êtes né, Monsieur, le 20 mars 1903 au Pradel, à 4 km de la Grand'Combe. Votre père, ouvrier mineur, a trouvé la mort dans un éboulement au puits du Pontil, le 28 février 1905, alors que vous n'aviez pas encore deux ans.

Vos études primaires terminées, vous entrez dans l'administration des Postes et là, tout en gagnant votre vie, vous préparez votre entrée à l'Ecole des Sciences Politiques. Deux années après, vous en sortez avec le diplôme. Par la suite vous concourez au rédacteurat de l'Administration Centrale de la Marine Nationale, où vous êtes reçu avec le numéro un.

Vous avez successivement et très rapidement, gravi les divers échelons de la hiérarchie administrative : Sous-Chef de bureau en 1935, Chef de bureau en 1941, puis Sous-Directeur en 1947.

Vous vous êtes donc formé vous-même. C'est par un travail opiniâtre, allié à une intelligence incontestable, que vous avez pu acquérir les connaissances nécessaires pour accéder à des postes administratifs élevés.

Vous avez été privé dès votre enfance des facilités que beaucoup d'autres trouvent tout naturellement dans leur berceau et vous avez donc été obligé de con-



quérir vos grades à force de volonté, de travail et peut-être de privations. Ce sont là des lettres de noblesse qui sont tout à votre honneur.

Au point de vue militaire, vous avez été mobilisé en 1940 en qualité d'Officier de réserve ; votre courageuse attitude vous a valu une brillante citation. Chevalier de la Légion d'honneur le 25 décembre 1945, vous êtes Officier de cet Ordre depuis le 2 mars 1954.

En 1958, votre santé laissant à désirer, vous avez, dix ans avant le terme normal, demandé votre admission à la retraite. Satisfaction vous a été accordée.

En récompense de vos services, le Gouvernement, par décret pris en Conseil des Ministres, vous a conféré, le 28 septembre 1958, la dignité de Directeur honoraire. Six ans après, il vous confèrera celle de Commandeur de l'Ordre National du Mérite.

J'ai eu sous les yeux la copie du rapport relatif à votre nomination en qualité de Directeur honoraire. On y loue (je cite) « vos très solides connaissances professionnelles, votre jugement sûr, votre dévouement exemplaire, votre courtoisie et votre tact, enfin votre sens des intérêts de l'Etat ».

Permettez-moi d'évoquer, en quelques mots, les grands services rendus au pays par les hauts fonctionnaires.

Je ne puis mieux faire, sur ce point, que donner la parole à un homme plus qualifié que moi en la matière, Monsieur André Siegfried. Voici comment il s'exprimait à ce sujet, en 1956, dans une allocution prononcée en présence de Monsieur René Coty, Président de la République : « On se plaint souvent, non sans raison, de l'insuffisance de l'esprit civique en France. Il faut dire cependant, et même le dire très haut, qu'il n'est guère de pays où le service de l'Etat ait suscité plus de nobles vocations de dévouement à la chose publique. Le Français a hérité de Napoléon, de Louis XIV, de la tradition romaine, le sens de l'Etat ; il sent naturellement tout ce qu'il y a de grandeur dans une vie consacrée à servir l'intérêt général, dans l'exercice de la haute administration. La grandeur de la France sous la IIIe République, tradition qui persiste sous la IVe (nous sommes en 1956), est due à la



magnifique conscience, à l'idéal désintéressé de service, de son élite administrative dirigeante ».

Ces phrases pertinentes s'apparentent, je crois, à votre cas Monsieur, vous qui, pendant plus de trente ans de votre vie, avez donné le meilleur de vous-même à la haute administration.

Vous avez publié, dans la presse régionale, plusieurs études, brèves mais bien documentées, sur les poétesses provençales du XIII<sup>e</sup> siècle et de nos jours, le mathématicien Antoine Déparcieux, les poètes Mathieu Lacroix et Léo Larguier, l'écrivain Alphonse Daudet.

Quelles jolies pages avez-vous offertes à vos lecteurs sur les poétesses occitanes du moyen âge et d'aujourd'hui.

Qu'il s'agisse de l'instruite et intelligente Azalais de Porcairargues, des ardentes et passionnées Castelloza, Clara d'Anduze et la comtesse de Die, l'amie du troubadour Raimbaut d'Orange, vous les avez évoquées, dans l'auréole de leur grâce ou la violence de leurs sentiments, avec beaucoup de vérité.

Vous avez excellemment montré les liens qui, au travers des siècles, unissent les Marie de Ventadour et les Germonde de Montpellier à Farfantello, à Philadelphie de Gerbe, à l'Aubanelenco, à Brémonde de Tarascon, à Madame d'Arbaud et à Antoinette de Beaucaire.

Quelle vie magnifique que celle d'Antoine Déparcieux, né en 1703 dans la combe de Cessous, près de Portes, non loin de votre pays natal ! Petit berger accroupi sur les bords du ruisseau cévenol, contemplant de son beau regard lucide, par les chaudes nuits d'été, les légions d'étoiles, il devait, moins de quarante ans plus tard, après avoir mis au point les Tables de mortalité, devenir membre de l'Académie Royale des Sciences de Paris.

Voici le tendre et douloureux Mathieu-Lacroix, le poète de La Grand'Combe, qui, dans un poème, bouleversant d'émotion, écrit en vers languedociens intitulé « Pauro Martino » (Pauvre Martine), a décrit le drame provoqué par un coup de grisou, l'hallucinante attente des femmes, des enfants, des fiancées, des



mères et la tragique reconnaissance des corps remontés du fond du puits et cela évoque peut-être pour vous de bien tragiques souvenirs.

Le portrait d'un autre grand'combien, Léo Larguier, le dernier des romantiques, vous l'avez magistralement réussi. Vous l'avez montré, à Paris, trônant aux « Deux Magots » durant trente ans, vêtu d'une houppelande de bure, aux poches gonflées de livres, coiffé du large feutre d'où s'échappaient les mèches souples et longues de ses cheveux d'argent. Après avoir indiqué ce qu'il avait apporté à la littérature et rappelé qu'il était l'ami des bouquinistes et des antiquaires, fier de sa table de travail où voisinaient l'encrier de Balzac et la pipe de Flaubert, vous l'avez suivi dans ses promenades au travers du quartier de Saint-Germain-des-Prés. Votre mérite est d'avoir saisi la portée de l'œuvre de Léo Larguier, qui avait un grand respect pour la beauté de notre langue et un grand amour pour notre langue d'Oc puisqu'il écrivit en parlant d'elle :

« Ce n'est pas un patois que parle ce vieil homme,  
(Comme on croit à Paris) c'est un langage ailé  
Où rit la jeune Gaule avec l'antique Rome  
Où le latin des camps au celtique est mêlé ».

Pour ma part, je n'ai rencontré qu'une fois ce beau poète, au début de la guerre, dans un restaurant de Villeneuve-lès-Avignon et là, il a bien voulu me donner une appréciation flatteuse sur un tableau (le premier de ma collection) que je venais d'acquérir dans une vente publique.

C'est le Daudet, enfant de Nîmes, né dans la Maison Sabran et partageant ses jeux, dans la cour de la fabrique paternelle, avec tous les gamins du chemin d'Avignon, qui a retenu votre attention. Vous l'avez suivi, pauvre et frêle Méridional, dans Lyon la soyeuse, rêvant, sur les quais de brume, de sa garrigue ensoleillée. C'est à Sarlande que vous l'avez laissé où, certain soir d'hiver, Monsieur Roux, le principal du collège, le vit débarquer de la diligence de Nîmes. Les heures qu'il y vécut furent, à son dire, humiliantes et



cruelles. Contrairement à ce que pensait Alphonse Daudet lui-même, ces heures ne fanèrent point sa vie, puisqu'elles inspirèrent ce chef-d'œuvre qu'est « Le Petit Chose ».

Voilà, sans en avoir, je crois, altéré l'esprit, l'essentiel de ce que vous avez jusqu'à ce jour écrit.

Pour terminer, Monsieur, pourrai-je faire état d'une indiscretion (on n'est jamais trahi que par ses amis) d'après laquelle il serait dans vos intentions, en partant de documents laissés par notre regretté confrère Hubert Rouger, de faire certaines études qui contribueraient à la mise à jour de l'Histoire de Nîmes ?

Je fais des vœux pour que cela se réalise et pour que vous nous réserviez, au fur et à mesure de l'avancement de votre travail, la primeur des belles pages.

Vous voilà maintenant des nôtres et je vous donne la parole !

M. Joachim DURAND remercie le Président et les membres de l'Académie et prononce l'éloge de son prédécesseur :

Monsieur le Président,

Messieurs,

En ce lieu de la culture et du savoir, qu'est votre bel hôtel rénové, j'ai le grand honneur d'être reçu aujourd'hui, honneur dont je ressens tout le prix.

J'ai cherché à découvrir les raisons qui vous ont déterminés, le 22 novembre, à m'accorder vos suffrages.

Après avoir écarté mes mérites, que, malgré les paroles aimables de M. le Président, je persiste à considérer comme inexistantes, j'entrevois deux raisons : d'abord, l'affectueuse amitié que, depuis près d'un demi-siècle, deux d'entre vous, Edgar Tailhades et André Nadal, me témoignent, ensuite et *surtout* votre naturelle bienveillance, votre extrême indulgence.



Aussi, Messieurs, c'est de tout cœur que je vous remercie.

Au cours d'une causerie faite à Nîmes, en novembre 1965, j'ai essayé de décrire le climat qui régnait à certaines heures, pendant l'entre-deux guerres, dans la salle de rédaction nimoise du journal régional « Le Petit Provençal ».

J'ai eu l'occasion, dans cette sorte de « Cénacle Littéraire et Politique », comme je l'ai intitulé, fondé par le journaliste Elie Sales, dit Jean Valmont, de rencontrer fréquemment deux hommes qui étaient des vôtres : Emile Espérandieu, Membre de l'Institut, et Eloy-Vincent, ainsi que deux autres qui, par la suite, devaient faire partie de votre savante Compagnie : le poète Laforêt et Hubert-Rouger.

Si l'on m'eût dit, à cette époque, qu'un jour je m'assiérais dans un des fauteuils occupés par l'un d'eux, j'en eusse été, Messieurs, bien étonné !

Jean Valmont était le beau-frère d'un très fin lettré, Gustave Fourment, devenu Sénateur du Var et Président du Conseil Général de ce département, après avoir été professeur de philosophie à La Rochefoucauld et à Draguignan.

Gustave Fourment et Paul Valéry s'étaient connus alors qu'ils étaient élèves de troisième au Lycée de Montpellier. Une sympathie naquit spontanément entre eux. L'amour commun de la poésie ne devait pas tarder à transformer cette sympathie en une fraternelle amitié.

Octave Nadal, critique littéraire, connu notamment par ses ouvrages sur Corneille, Verlaine, Valéry, trouva à Nîmes, chez Elie Sales, et à Paris, chez Mme Valéry, cent dix sept lettres échangées, de 1887 à 1933, entre Gustave Fourment et Paul Valéry.

Avec l'autorisation de Madame Valéry et de Mme Sales, sœur de Fourment, Octave Nadal, alors Professeur en Sorbonne, publia chez Gallimard cette correspondance ; il y joignit notes et documents, ainsi qu'une remarquable introduction, dans laquelle il donne un des premiers sonnets de Paul Valéry, qu'il découvrit dans l'enveloppe d'une lettre envoyée de Gênes durant l'été 1887. Le sonnet, intitulé « Solitude », est dédié à



Gustave Fourment. Le futur auteur du « Cimetière marin » n'a alors que quinze ans !

« Le poème, écrit Octave Nadal, demeurera précieux et d'une importance capitale pour l'histoire de la pensée et du génie précoce de Valéry, qui se définit ici par opposition aux traits les plus essentiels du génie baudelairien, la lumière intellectuelle y est déjà saisie comme centre et fin ».

Voici le poème :

### SOLITUDE

à Gustave Fourment

*Loin du monde, je vis tout seul comme un ermite  
Enfermé dans mon cœur mieux que dans un tombeau.  
Je raffine mon goût du Bizarre et du Beau,  
Dans la sérénité d'un Rêve sans limite*

*Car mon esprit, avec un Art toujours nouveau,  
Sait s'illusionner, quand un désir l'irrite.  
L'hallucination merveilleuse l'habite,  
Et je jouis sans fin de mon propre Cerveau...*

*Je méprise les sens, les vices et la Femme,  
Moi qui puis évoquer dans le fond de mon âme  
La Lumière... Le Son, la Multiple Beauté !*

*Moi qui puis combiner des Voluptés étranges,  
Moi dont le Rêve peut fuir dans l'Immensité  
Plus haut que les Vautours, les Astres et les Anges !*

Peu après la période que je viens d'évoquer, je quittais Nîmes et le « Cénacle Littéraire et Politique » nîmois pour Paris, où je devais passer quarante ans de ma vie, à l'École des Sciences Politiques d'abord, au Ministère de la Marine nationale ensuite.

Je conserve un excellent souvenir de l'École des Sciences Politiques, fondée par Emile Boutny, au lendemain de notre désastre de 1870, pour doter la France d'une élite politique et administrative.

Le corps professoral était remarquable. Il était



composé de quelques enseignants de profession et de beaucoup d'hommes pratiques, administrateurs, financiers, industriels, en mesure d'enseigner à leurs élèves ce que l'expérience de l'action leur avait appris.

On doit beaucoup à Emile Boutny et à tous les grands Français qui l'ont secondé dans son entreprise, car, pendant près de soixante ans, l'Ecole des Sciences Politiques a fourni au pays, pour ses finances, sa haute administration, son Parlement et sa diplomatie un grand nombre d'hommes de valeur.

Depuis la seconde guerre mondiale, à l'Ecole des Sciences Politiques, a succédé, pour la partie « enseignement », l'Institut d'Etudes Politiques de l'Université de Paris, qui prépare, surtout, au concours de l'Ecole Nationale d'Administration.

Les locaux de l'Ecole ont été modifiés. L'ambiance n'est plus la même. Cela est secondaire. Ce qui importe, c'est que l'enseignement, qui, pour s'adapter aux conditions et aux exigences du vingtième siècle, a dû évoluer dans ses programmes et ses méthodes, n'ait rien perdu de sa qualité.

Je garde une vive reconnaissance à tous les maîtres qui m'ont enseigné. Trois d'entre eux, notamment, tiennent une grande place dans mon cœur : Claude Mellarède, excellent éducateur gardois, Directeur du Cours Complémentaire de la rue Poise de 1907 à 1924, et dont une rue de Nîmes porte le nom, André Siegfried et Elie Halévy, ces deux derniers Professeurs à l'Ecole des Sciences Politiques.

Le cours de « Géographie économique » d'André Siegfried était le cours le plus suivi de l'Ecole. Ce jour-là, l'amphithéâtre, pourtant vaste, était insuffisant et il n'était pas rare que plusieurs dizaines d'élèves — parfois même plus d'une centaine — assistassent au cours debout.

Elie Halévy, docteur ès lettres, était le fils de Ludovic et le frère aîné de Daniel. Il est moins connu que son père et son frère parce qu'il ne s'est pas occupé de théâtre ou de littérature proprement dite. Il faisait à l'Ecole un cours savant sur le socialisme, qui m'intéressait beaucoup. Ecrivain politique, il a publié.



notamment, « La Formation du radicalisme philosophique ». Mais son œuvre maîtresse est l'« Histoire du Peuple anglais au XIX<sup>e</sup> siècle », qui lui a demandé plus de vingt ans de travail, et dans laquelle « il ne raconte pas les épisodes de l'histoire militaire, diplomatique ou parlementaire » mais « étudie, simultanément, sous ses aspects opposés, la civilisation ou la société britannique » et explique « comment les diverses séries de phénomènes — politiques, économiques, religieux — s'interpénètrent et réagissent les uns sur les autres ».

A ma chance d'étudier rue Saint-Guillaume, s'est ajoutée, pour moi, celle d'entrer, par la suite, dans l'Administration centrale de la Marine nationale.

Pendant plus de trente années, j'ai œuvré de mon mieux, rue Royale, en compagnie d'hommes courtois, compétents et méritants, les uns, les Officiers, sortis de l'Ecole Navale, les autres, les Ingénieurs provenant de l'Ecole Polytechnique.

Je suis heureux d'avoir servi cette grande dame qu'est la Marine nationale, où l'héroïsme et l'honneur ont encore tout leur sens.

Je n'ignore point, Messieurs, que je suis ici, à cette heure, pour prononcer l'éloge de votre estimé et regretté confrère Etienne Velay, à qui vous m'avez procuré, je le redis, l'insigne honneur de succéder.

Etienne Velay est né à Nîmes le 31 juillet 1877.

Son père, un des membres les plus en vue du groupe radical nimois, était apprécié pour sa sincérité, sa droiture et la probité de son esprit, qualités dont le fils héritera.

Après de brillantes études secondaires, Etienne Velay s'inscrit à la Faculté de Droit, qu'il quitte avec le grade de Docteur.

Le 8 avril 1904, la Chambre des Députés, par 435 voix contre 94, approuve l'accord franco-anglais, par lequel l'Angleterre et la France inaugurent officiellement une politique d'entente cordiale et règlent les principales difficultés qui les divisaient jusqu'ici dans le monde. Cet accord donnant à la question d'Egypte, l'un des litiges résolus, une actualité nouvelle, déter-



mine Etienne Velay, à la recherche d'un sujet de thèse, à retracer l'histoire des « *Rivalités Franco-Anglaises en Egypte* », qui ont marqué le dernier quart du dix-neuvième siècle.

Il étudie dans les moindres détails, et avec un scrupule qui l'honore « comment la France avait irrémédiablement compromis l'influence que le souvenir de Napoléon, les travaux de ses savants et son alliance avec Méhémet-Ali semblaient lui avoir assurée sur la terre du Nil » et examine, parallèlement « comment, au contraire, l'Angleterre, avec une indéfectible opiniâtreté et une habileté, qui s'impose à notre admiration plus par ses résultats que par les moyens employés, a réussi à s'installer presque invinciblement, quoique sans titre bien défini, dans une province de l'Empire Ottoman, où son autorité était nulle trente ans auparavant ».

L'examen par Etienne Velay de la question d'Egypte, considérée uniquement au point de vue de la lutte franco-anglaise sur le terrain de la diplomatie, aspect — comme il le souligne — « le plus attrayant et le plus important », est un travail absolument remarquable.

Ses études supérieures achevées, Etienne Velay entre dans l'Administration de l'Enregistrement. Il termine à Nîmes, et à l'échelon le plus élevé, celui de Directeur honoraire, sa brillante carrière administrative.

Son métier de fonctionnaire ne l'absorbe pourtant pas tout entier. Il profite des heures de loisirs, que lui accordent ses fonctions, pour cultiver son esprit et augmenter la somme de ses connaissances, dont il ne fera jamais étalage, parce qu'une de ses qualités les plus attachantes est la modestie.

A l'instant où se termine sa carrière administrative, il est appelé à gérer les intérêts de sa ville natale. Il est Maire de Nîmes pendant les cinq années angoissantes de l'occupation, en un moment où la Cité n'est plus maîtresse de sa destinée.

Grâce à son sang-froid, à son esprit de mesure et d'équité, à son savoir-faire, à ses qualités exceptionnelles, il parvient, envers et contre tout, pendant ces



années sombres et interminables, à conserver à la ville de Nîmes sa dignité et à lui garder sa figure française.

Le 27 mai 1944, notre ville subit un terrible bombardement, qui fait plusieurs centaines de victimes.

Du perron de notre Lycée, devant les chars funèbres alignés, Etienne Velay prononce un splendide discours, qu'on ne peut relire sans émotion, et dont voici un extrait poignant :

« Jusqu'à présent préservée du malheur, depuis si longtemps et par tant d'entre nous redouté, notre chère ville vient d'être soudain et en quelques instants précipitée dans l'épouvante et dans l'horreur. Le désastre est effroyable ; devant tant de destructions, de vies blessées et fauchées, je désespère d'exprimer l'émotion qui m'opprime et de trouver les mots que je ne recherche même plus à rencontrer. Le ciel que nous considérions naguère afin d'y découvrir les calmes étoiles, et vers lequel montaient nos espérances et nos prières, nous n'oserons plus le regarder désormais de peur d'y apercevoir le tourbillonnant vacarme des messagers funestes de la mort.

« Ma ville, ma chère ville, depuis si longtemps aimée, quelle tristesse de la voir ainsi dévastée et rendue méconnaissable, et tant de morts innocents si confiants dans la clémence du destin. L'épreuve dont cette matinée d'Enfer a versé le poids sur d'innombrables familles est bien l'épreuve de la cité tout entière ».

Ce discours, le Président Jean Bosc y fait allusion, le 30 juin 1944, quand il reçoit Etienne Velay, élu membre de votre Académie, le 3 mars 1944.

Jean Bosc souligne, dès l'abord, qu'en l'inscrivant au nombre de ses trente-six membres résidants, ce n'est pas le Maire de Nîmes que l'Académie a entendu élire, mais Monsieur Etienne Velay. « Ce sont, Monsieur, — précise-t-il — vos seules qualités personnelles qui vous ont fait des nôtres », et, un peu plus loin il ajoute :

« Rappellerais-je le beau discours (je pèse mes mots et ne dis rien de plus que je ne veux dire) si profondément ému, si sensible et si humain dans son



dépouillement volontaire de tout vain ornement de rhétorique, par lequel, du perron de notre Lycée, vous avez donné un dernier adieu aux innocentes victimes du 27 mai 1944. Ce jour-là, Monsieur, vous élevant au-dessus des passions partisans, quelles qu'elles fussent, ne puisant votre inspiration que dans votre infinie pitié pour ceux de nos concitoyens qui payaient un injuste et lourd tribut aux horreurs de cette chose terrible qu'est la guerre, ce jour-là vous avez été vraiment ce qu'il convenait d'être dans ces conjonctures tragiques, le « *MAIRE DE TOUS* ».

Avoir administré, pendant les cinq années difficiles, une ville de l'importance de celle de Nîmes, sans prêter le flanc à la critique, tient du prodige. Ce prodige, Etienne Velay, l'a réalisé.

Il était de ces hommes qui savent se faire obéir sans commander, et obéir sans dépendre.

Il a quitté l'Hôtel de Ville la conscience en paix, la tête haute, entouré de l'estime générale.

En voulez-vous une preuve, éloquente dans sa simplicité ? C'est au Président André Nadal que je l'emprunte. Dans le bel éloge funèbre prononcé le 27 février 1967, au cimetière de Bouillargues, André Nadal a révélé que, depuis son départ de la Mairie de Nîmes, Etienne Velay avait, chaque premier janvier, reçu des huissiers une carte de vœux. Je ne sais rien de plus touchant qu'un pareil geste.

Délivré de la charge de l'administration de la ville de Nîmes, Etienne Velay continue, sans bruit et sans recherche des honneurs, à s'occuper, à « servir », et cela pour le seul plaisir du bien public.

Maire de Bouillargues, principal artisan de la fondation et des successifs agrandissements de la coopérative de cette localité, il en devient le Président.

Il préside également, de 1954 à 1965, la Caisse de Crédit Agricole du Gard. Pendant plus de dix ans, et malgré son âge avancé, il rend, à la tête de cet organisme, de très grands services. Actif, ouvert à tous les problèmes nouveaux, sensible aux difficultés que rencontre l'agriculture, profondément humain, il est généreux vis-à-vis de quiconque est dans le besoin.

Il a, certes, au plus haut point, le sens de l'auto-



rité, mais il applique, avec une précision très scrupuleuse, le principe que le chef responsable a plus de devoirs que de droits. Sa préoccupation essentielle est de remplir ses devoirs de président le plus efficacement possible, pour l'institution du Crédit Agricole dont il a la responsabilité, mais aussi pour tous ceux qui attendent une aide ou un service.

Etienne Velay a, en effet, pendant toute son existence, porté un très grand intérêt à tout ce qui touche à la terre, au sol.

Cette idée, il l'a soulignée dans l'allocution qu'il a prononcée, le 30 juin 1944, lors de sa réception au sein de votre savante Compagnie. « Deux amours, a-t-il dit en substance, ont donné un sens à ma vie : l'amour du sol et l'amour des livres », et, dans un brillant dyptique, il a opposé les heures passées dans le contact des grandes œuvres à la Bibliothèque Séguier et celles du village, où la sagesse des ancêtres se traduit en actes.

Ce simple « amateur de lettres », comme modestement il se dépeignait, a fait, devant l'aréopage que vous constituez, de très nombreuses communications, élégantes dans la forme et riches d'érudition.

Dans le style d'Etienne Velay, quelle pureté dans l'expression ! quelle richesse dans le choix des mots !

Ce n'est pas aux hommes politiques, aux grands capitaines qu'il s'est intéressé, mais aux écrivains, aux poètes.

La précision, la mesure, l'objectivité, *l'indulgence*, voilà ce qui frappe et séduit, dans ses présentations de personnages.

Il excelle à mettre l'accent sur la caractéristique de chacun d'eux.

De Jules Lemaître, il souligne l'influence qu'ont eu, sur sa formation, son pays d'origine, son milieu familial et ses premières études.

De Léon Bloy, il indique : « S'il a été injuste, on peut dire qu'il ne l'a été que par amour de la justice ; il a été un grand lyrique ébloui par le soleil de Dieu ».

Quant à Sainte-Beuve, il l'excuse d'avoir été si méchant pour ses contemporains, en faisant ressortir l'admirable apport des Lundis et de Port-Royal.



C'est un aspect curieux de l'auteur de *La Nuit de Mai* qu'il présente : celui de Musset fonctionnaire.

Le grand poète a dû, lui aussi, pour subvenir aux besoins de l'existence, se livrer à d'autres travaux que ceux de la littérature. Il a exercé, pendant un certain temps, les fonctions de bibliothécaire au Ministère de l'Intérieur.

Dans sa causerie du 29 juin 1951, intitulé « Ombres Illustres et Vieux Logis », Etienne Velay propose à ses confrères une bien intéressante promenade dans la capitale.

Il leur fait visiter les demeures qui ont été habitées, respectivement, par Buffon, Racine, Victor Hugo, George Sand, Béranger, Gérard de Nerval, Verlaine, Jules Renard, Jean Moréas, Théodore de Banville, les frères Goncourt, Léo Languier.

Il note au passage, en ce qui concerne le rez-de-chaussée humide la rue du Bac, où Châteaubriand acheva « son existence de perpétuel ennuyé », qu'à l'exception de Berryer « pas un homme politique, pas un ministre ne suivit le cercueil du grand vicomte », et il termine en s'arrêtant longuement au numéro 41 de la rue de l'Université, où « un soir de décembre 1897, après le repas familial, s'écroula tout à coup le délicieux auteur de tant de chefs-d'œuvre, le père du « Petit Chose », de « L'Arlésienne » et de « Sapho ».

Sensible à tout ce qui touche aux belles-lettres et à l'art, Etienne Velay a tenu à rendre hommage, dans certaines de ses communications, à de grandes dames, protectrices ou inspiratrices de poètes ou d'écrivains, ainsi qu'à des actrices.

Madame de Pompadour, dont le goût et l'inclination pour la littérature et le théâtre ont concouru à lui maintenir les faveurs du Roi.

Madame de Caillavet, dont on sait l'influence heureuse sur Anatole France en l'obligeant à s'astreindre à une tâche régulière.

Hélène de Surgères, aimée de Ronsard, et qui, après avoir été longtemps rebelle à ses avances, et lui avoir dit souvent « Je n'aime pas Vénus », finit par lui céder par reconnaissance pour une passion si fidèle et si longtemps contenue.



Galli-Marié, qui fut la première interprète du rôle de Carmen, et dont la liaison avec Bizet fut des plus orageuses.

Julia Bartet, jugée ainsi par Maurice Donnay : « Comme on ne pouvait l'appeler à la fois exemple, exactitude, devoir, conviction, intelligence, conscience, perfection, excellence, on l'appelait « La Divine », « La Divine » contenant toutes ces qualités », et au sujet de laquelle Robert de Flers a écrit : « Elle a réhabilité la « perfection » et un poète a pu dire d'elle avec justesse qu'elle était la seule interprète qui dépassât les plus belles œuvres « sans les altérer ».

D'autres études de votre regretté confrère méritent encore d'être mentionnées : Les Dix, Chronique d'un quart de siècle (il s'agit, vous l'avez deviné, des académiciens Goncourt), Gérard de Nerval et Les Mots de la Fin, autrement dit les phrases remarquables sur lesquelles se sont achevées bien des vies : phrases de Lucrèce, de Sénèque, de Néron, de Marc-Aurèle, de Léonard de Vinci, de Saint-François d'Assise.

Dans toutes les communications d'Etienne Velay, aux qualités de précision, de mesure, d'objectivité, *d'indulgence*, vient se joindre, et les dominer toutes, la qualité suprême : la distinction.

« Distingué, dit André Nadal dans son éloge funèbre, Etienne Velay l'était tout naturellement, il devait l'être assurément depuis sa plus tendre enfance et sa jeunesse, tout au long de ses études secondaires et sur les bancs de la Faculté de Droit ».

Quelques mots, Messieurs, de la dernière communication d'Etienne Velay.

Nous sommes le 29 mai 1964, cent ans exactement, jour pour jour, après la mort de notre concitoyen Jean Reboul.

Etienne Velay s'exprime ainsi, dès l'abord :

« En ce temps, encombré de médiocrités qui ne pensent jamais avoir été assez élevées, assez honorées, où l'orgueil le dispute à la sottise, tandis que l'affolement du luxe et le désir de jouir, n'importe à quel prix mais vite, envahissent toutes les classes, où tout s'amointrit avec les principes qui s'effondrent, quelle



consolation, quel repos de l'esprit, de retrouver une âme modeste, une foi solide, une fidélité constante ».

Dans cet exorde, quelle juste et pertinente analyse de la situation actuelle, que de réserves au sujet de la civilisation matérialiste présente !

En un discours de six pages, celui dont vous ne deviez plus, hélas ! Messieurs, entendre, dans cette salle, la voix, a réussi à exprimer, et de quelle manière, tout ce qui est essentiel dans l'œuvre poétique et dans la vie de Jean Reboul, dont M. Adolphe Blanchard, Maire de Nîmes, disait, lors de l'inauguration, dans le Jardin de la Fontaine, du monument le représentant :

« Chrétien des vieux âges, sans ostentation comme sans faiblesse, ami du peuple, jamais son courtisan ni jamais son flatteur, serviteur respectueux des pauvres, apôtre de la charité auprès des riches, il reproduisit parmi nous le type de ces caractères antiques, dont l'histoire garde, avec un légitime orgueil, le souvenir ».

Je n'ai pas connu, personnellement, Etienne Velay.

Après vous avoir exposé de mon mieux ce que j'ai appris de sa vie, de son action et de son œuvre, je pense, Messieurs, vous qui l'avez approché et estimé, que vous ne serez pas surpris de m'entendre dire qu'on ne peut que s'incliner avec respect devant une existence si pleinement et si harmonieusement remplie.

N'ayant garde d'oublier la sage devise inscrite sur la belle façade de votre Académie : *Ne quid nimis* (point trop n'en faut), je mets, sans plus tarder, un terme à mon discours.

Pendant toute mon existence, j'ai été plus soucieux d'idéal que de confort, et plus ambitieux de savoir que de biens matériels. Mes joies les plus grandes, les plus pures, c'est de l'étude que je les ai tirées.

Aussi, Messieurs, en terminant, je voudrais vous dire que je considère comme une autre chance de ma



vie de siéger désormais parmi vous, dans ce temple dont le calme et la sérénité ne sont jamais troublés par les bruits et les vaines agitations du dehors, dans ce temple où l'on ne communie que dans le culte du bien et du beau, où l'entente et l'harmonie sont la règle, où l'esprit se sent chez soi.

La séance est levée à 18 heures 45.

De très nombreuses personnalités de la Ville et du Département assistaient à la réception de M. Joachim DURAND.

---